

Contrat interne d'Objectifs et de Moyens (COM) Université - IUT

AVERTISSEMENT

**Aux membres du CA de Lille1
(séance du 10 juillet 2009)**

Ci-dessous le projet de COM Université Lille1 – IUT-A.

Il subsiste des points de désaccord entre la direction de l'IUT-A et la présidence de l'Université. Ils concernent :

1. Les paragraphes qui apparaissent en italiques :
 - a. soit parce qu'ils sont contradictoires avec la politique de l'établissement (exemple : politique de l'emploi) ;
 - b. soit parce qu'ils ne sont pas conformes à la loi (exemples : type de délégation ; signature du document par le président du CA de l'IUT).
2. La structure du document qui peut être allégée. Le plan proposé par le président de Lille1 s'articule de la façon suivante :
 - A. Responsabilités des instances de l'IUT
 - B. Les politiques de l'établissement
 - C. Objectifs et projets de l'IUT
 - D. Suivi et évaluation

Le reste du document serait à reporter en annexe : c'est le constat de l'état des lieux.

Contrat interne d'Objectifs et de Moyens (COM) Université - IUT

Entre

L'Université des sciences et technologie de Lille....

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Cité scientifique

59650 Villeneuve d'Ascq

Représentée par **Philippe ROLLET**, Président

Et

L'IUT « A » de Lille

Cité scientifique

59650

Représenté par **Pierre BINET de VAUXCLAIRS** *Président du Conseil*

Dont le Directeur est **Moulay-Driss BENCHIBOUN**

Table des matières

PREAMBULE

ENCADRE 1- CONTEXTE LEGISLATIF.....

ENCADRE 2- LA CIRCULAIRE

A- RESPONSABILITES DES INSTANCES DE L'IUT

1. LA RESPONSABILITE DU CONSEIL DE L'IUT
2. LES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE AU DIRECTEUR

B- LES POLITIQUES DE L'ETABLISSEMENT.

1. UNE RECHERCHE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....
2. UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE, EN LIEN AVEC LA RECHERCHE, ACCOMPAGNANT L'ETUDIANT ET
OUVERTE A L'INTERNATIONAL.....
3. DES RESSOURCES AU SERVICE D'UNE AMBITION
4. LA QUALITE DE VIE ET DE TRAVAIL AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITE
5. LA GOUVERNANCE AU SERVICE DU PROJET
6. LES MODALITES PARTICULIERES SUR LES SERVICES COMMUNS ET SERVICES DE L'IUT

C- ETAT DES LIEUX (CONSTAT PARTAGE).....

1. ACTIVITE DE L'IUT A
- 1.1. ACTIONS DE FORMATIONS
- 1.2. ACTIONS DE RECHERCHE
- 1.3. PILOTAGE.....
2. PERFORMANCE DE L'IUT
3. SITUATION DES MOYENS DE 2008 ATTRIBUES A L'IUT
- 3.1. LES RESSOURCES HUMAINES
- 3.2. LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT
- 3.3. LE PATRIMOINE
- 3.4. LES RESSOURCES FINANCIERES 2008.....

D- OBJECTIFS ET PROJETS DE L'IUTDE L'IUT

1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE
2. OBJECTIFS DE L'IUT
3. MOYENS 2009
4. PROJETS DE L'IUT

E. EVALUATION ET SUIVI.....

1. EVALUATION

2. SUIVI DU CONTRAT INTERNE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

3. DUREE DU CONTRAT INTERNE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

F.LES ANNEXES :

ANNEXE 1 : LISTE DES DIPLÔMES 2008

ANNEXE 2 : LISTE DES EMPLOIS AFFECTÉS À L'IUT EN 2008

ANNEXE 3 : TABLEAU DE LA CONSOMMATION ETP ET DE LA MASSE SALARIALE 2008

ANNEXE 4 : BUDGET PRIMITIF DE DÉPENSES DE 2008

ANNEXE 5 : LISTE DES EMPLOIS AFFECTÉS À L'IUT EN 2009

ANNEXE 6 : TABLEAU DE LA CONSOMMATION ETP ET DE LA MASSE SALARIALE PROJETÉ EN 2009

ANNEXE 7 : BUDGET PRIMITIF DE DÉPENSES DE 2009

Préambule

La mise en place par le ministère de nouvelles modalités d'attribution des moyens aux universités (modèle sympa), la globalisation des moyens au sein de l'université entraînent des changements profonds du financement et du mode de gestion des universités et par voie de conséquence au niveau de leurs composantes.

Ceci affecte tout particulièrement les IUT dont les moyens et une dotation globale de fonctionnement spécifique étaient habituellement fléchés et qui bénéficient du statut dérogatoire défini par l'Article L. 713-9 du code de l'Education. La loi d'août 2007 n'a pas modifié ces textes.

Chaque IUT est appuyé sur un réseau important, développé depuis leur création. Ils y mutualisent leurs modes de pilotage et leurs pratiques pédagogiques (Assemblée des Directeurs d'IUT, Union des Présidents d'IUT, Commissions Pédagogiques Nationales, Commission Consultative Nationale, Assemblées de Chefs de Départements, Réseau de Relations Internationales, CREA IUT, Associations Régionales des IUT, IUT en Ligne, Centrale des IUT, etc.). Ces réseaux qui leur confèrent réactivité, et capacité de mutualisation et d'échange, garantissent la qualité et la lisibilité des diplômes délivrés par l'IUT et l'amélioration de leurs pratiques. Le partenariat avec les milieux professionnels, qui est également une des caractéristiques essentielles du système IUT, prend des formes très diverses (coproduction des référentiels de formation, pilotage des Conseils d'IUT par des présidents issus des milieux économiques, participation des professionnels aux enseignements, aux jurys et aux conseils de département et de perfectionnement...). La pluridisciplinarité, le cadrage national du diplôme DUT, la pédagogie spécifique développée et la mixité des statuts de chaque équipe de formation constituent ses autres atouts fondamentaux.

De façon à conserver l'autonomie de gestion qui a été une caractéristique essentielle de leur fonctionnement et de leur réussite, une démarche de contractualisation a été proposée par le ministère à l'initiative d'un comité de suivi composé de : 3 présidents d'Université issus du bureau de la CPU, des représentants de la DGES, de l'ADIUT et de l'UNPIUT.

Conformément aux préconisations des principes de la circulaire Université-IUT, élaborée conjointement par la DGES, la CPU, l'UNPIUT et l'ADIUT, en date du 17 décembre 2008, les relations entre l'Université et l'IUT sont formalisées à travers un contrat interne d'objectifs et de moyens en cohérence avec la politique de l'Université et les axes stratégiques retenus dans le contrat quadriennal entre l'Université et l'Etat. Ce contrat participe au projet annuel de performance de l'établissement et s'appuie sur des indicateurs fiables. Il repose sur :

- a) un budget propre intégré, qui prévoit par nature les dépenses et les recettes générées par l'activité de l'IUT, qui prévoit la répartition des charges entre l'université et l'IUT et qui inclut les ressources propres, les subventions et les dotations de l'IUT comme par exemple :
- Subventions de l'Etat : dotations de fonctionnement et d'investissement attribuées par l'université et identifiées par l'Etat, contrat d'établissement, etc.
 - Autres subventions et dotations : collectivités territoriales et autres organismes, etc.
 - Autres ressources : produits d'exploitation, taxe d'apprentissage, refacturations, cofinancements d'investissements, prestations de formation continue, contrats avec les entreprises, etc.
- b) un état des moyens affectés à l'IUT qui comprend les ressources humaines (postes d'Etat et contractuels avec la masse salariale correspondante), le patrimoine mobilier et immobilier dévolu.
- c) un état des moyens affectés à l'IUT et mutualisé pour le fonctionnement de l'établissement.

L'Université et l'IUT doivent dans ce nouveau cadre trouver un équilibre qui permette à l'IUT :

- de jouer pleinement son rôle de composante de l'université, partie prenante de sa stratégie, contribuant à sa réussite, à son développement et à son rayonnement,
- de porter des formations technologiques (spécifiques comme les DUT, et des Licences Professionnelles) centrées sur une approche métiers, en lien très fort avec les milieux professionnels et qui nécessitent des moyens particuliers.

Pour la première année de mise en place et face aux incertitudes qui pèsent encore sur un certain nombre de données dans le cadre du passage aux responsabilités et compétences élargies, l'IUT bénéficiera pour l'année 2009, au minimum des moyens équivalents à ceux de 2008 et notamment d'une dotation de l'Etat consolidée, attribuée par l'université, identique à celle de l'année 2008 (crédits de fonctionnement, d'investissements et emplois), éventuellement revalorisée dans le cas d'une évolution positive des moyens globaux de l'université.

Cette première année, un contrat d'objectifs et de moyens est signé entre l'Université et son IUT. Un bilan de ces contrats sera réalisé par le Comité de suivi.

Encadré 1- contexte législatif

L'IUT est une composante de l'Université et à ce titre est régie par les lois et textes en vigueur qui concernent cette dernière, notamment :

- **la loi 2007-199 « Liberté et Responsabilité des Universités » du 10 août 2007**
- **le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008** relatif au régime financier des EPSCP
- **le décret 2008-333 du 10 avril 2008** relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs
- **le décret 2008-890 du 2 septembre 2008** relatif aux modalités de recrutement de certains personnels enseignants non titulaires des établissements d'enseignement supérieur
- **la circulaire du 9 janvier 2008** relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants chercheurs
- **la circulaire du 20 mars 2009** relative aux relations entre les universités et les IUT

Et plus spécifiquement pour les IUT, l'**article L.713-9 du code de l'éducation** définissant les modalités de la gouvernance des IUT et qui précise en particulier que « le directeur de l'IUT est ordonnateur des recettes et des dépenses ». Ce même article dispose que « le directeur a autorité sur l'ensemble des personnels qui sont affectés à l'Institut et qu'aucune affectation ne peut être prononcée si le Directeur de l'IUT émet un avis défavorable motivé ». Enfin ce texte confirme que « les IUT disposent, pour tenir compte des exigences de leur développement, de l'autonomie financière ». A ce titre, le système d'information et de gestion mis en place par l'université permet l'exécution de ces dispositions.

Ces alinéas identifient clairement les domaines qui conditionnent la maîtrise du développement : les ressources humaines et les finances. Le Conseil de l'IUT et le directeur exercent donc leurs responsabilités sur le budget propre intégré de l'IUT recouvrant l'ensemble des chapitres budgétaires afférents à l'IUT. Ils ont également la responsabilité de la Gestion des Ressources Humaines et des Compétences des personnels et des emplois affectés à l'IUT, en cohérence avec la politique de l'établissement et en relation avec le Service des ressources humaines.

Quant aux formations préparant au DUT, les contenus pédagogiques, les volumes horaires des maquettes, la répartition entre cours magistraux, TD et TP, la structuration en groupes de TD, TP, sont fixés pour chaque département par **l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et **l'arrêté du 10 août 2005** relatif à l'organisation des études conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie.

Encadré 2- la circulaire

La circulaire n° 2009-1008 du 20-3-2009 publiée au Bulletin Officiel n° 14 du 2 avril 2009.

Chaque I.U.T. dispose, dans le respect de la réglementation en vigueur, d'une autonomie de gestion qui s'exprime par :

***Le périmètre de l'ordonnateur secondaire :** le directeur de l'I.U.T. est ordonnateur secondaire des recettes et dépenses, en application de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Toutes les recettes, y compris la part de la dotation de l'État attribuée par l'université et les ressources propres générées par l'I.U.T. (taxe d'apprentissage, formation continue, etc.), et les dépenses relatives au fonctionnement global de l'I.U.T. (fonctionnement, investissement, emplois et compétences), pour l'ensemble des formations qu'il dispense, sont contenues dans son périmètre. Les budgets des équipes de recherche sont par ailleurs traités selon les principes d'organisation budgétaires adoptés par le conseil d'administration de l'université.*

***Le périmètre de l'autorité sur les personnels :** le directeur de l'I.U.T. a autorité sur l'ensemble des personnels, en application de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Il définit les fiches de postes des personnels affectés à l'I.U.T., celles des enseignants-chercheurs étant établies conjointement avec le directeur du laboratoire concerné. Ces fiches de postes viennent en appui du dialogue de gestion engagé avec la direction de l'université.*

Le périmètre de l'autonomie de gestion des IUT : les deux points précédents permettent l'exercice de l'autonomie de gestion responsabilisant les IUT sur la gestion financière et sur la définition des emplois et des compétences de l'IUT.

Le contrat interne d'objectifs et de moyens : décliné dans chaque université sur la base des principes énoncés dans la circulaire, définit l'activité et la stratégie de l'IUT ainsi que la performance attendue. Il précise aussi la nature et les modalités des services que s'échangent l'université et l'IUT. Ce contrat sera transmis à la DGES et servira de base d'analyse, par le Comité de suivi, en cas de difficultés ou de litige entre l'université et l'IUT. Le comité, pourra faire appel à des expertises dans le cas où il y aurait conflit. Le comité de suivi aura vocation à fonctionner pendant une période d'au moins deux ans.

Les moyens affectés aux IUT seront consolidés au plan national selon des modalités restant à définir et le ministère en assurera la publication.

Le rôle essentiel d'harmonisation et d'évolution des formations et de garantie de la définition nationale du diplôme par les instances CPN et CCN (Commissions Pédagogiques Nationales et Commission Consultative Nationale), auxquels les professionnels participent, est réaffirmé.

A- Responsabilités des instances de l'IUT

1. La responsabilité du conseil de l'IUT

Le conseil d'IUT définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'institut dans le cadre de la politique de l'établissement dont il fait partie et de la réglementation en vigueur. Il donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois affectés à l'IUT. Il est consulté sur les recrutements, en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de l'emploi concerné. Il est compétent pour délibérer sur toutes les questions intéressant la politique générale, la gestion, l'animation et le fonctionnement de l'IUT ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour lui permettre d'assurer sa mission dans le cadre de la loi sur l'enseignement supérieur. Plus précisément, le conseil d'IUT :

- vote le budget de l'IUT, en fonction des cadrages budgétaires annuels et du dialogue budgétaire organisé par le conseil d'administration de l'université, et le transmet pour approbation au conseil d'administration de l'Université ;
- évalue et détermine les besoins en matière de personnels, locaux, matériels, crédits et autres ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'IUT et se prononce sur les décisions propres à les satisfaire ;
- donne son avis sur les projets, conventions ou contrats avec des tiers dont l'exécution concerne l'IUT ainsi que sur les recrutements et les nominations (chef de département, directeur adjoint, chargé de mission) ;
- prend toutes dispositions d'ordre général relatives à l'organisation des études en formation initiale et continue, temps plein ou par alternance (ou apprentissage) ;
- approuve sur proposition des conseils de département les programmes pédagogiques dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur, propose les modalités de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes, qui sont présentées au CEVU ;
- fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau. (article 17 de l'arrêté du 3 août 2005)
- soumet au conseil d'administration de l'Université la répartition des emplois qui sont affectés à l'IUT ;
- élit le président, éventuellement un vice-président, et le directeur de l'IUT ;
- élabore et modifie les statuts de l'IUT et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration de l'Université ;
- approuve le règlement intérieur de l'Institut ;
- liste les fonctions ouvrant droit à prime (PRP, PCA) et leur montant, en se référant aux listes et montants établis pour l'ensemble de l'établissement

Le Conseil de l'IUT peut être amené à siéger en formation restreinte aux enseignants, ou exclusivement aux enseignants-chercheurs ou assimilés, ou aux professeurs d'Université pour être consulté sur toutes les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation et à la carrière ainsi qu'au versement de prime, préalablement aux décisions, propositions ou avis du Directeur de l'IUT.

2. Les délégations accordées par le Président de l'Université au Directeur

Dans le cadre des délégations de pouvoir prévues par la loi (article L 713-9 du code de l'éducation), le directeur est ordonnateur secondaire de droit des dépenses et recettes en exécution du budget adopté par le Conseil de l'IUT et intégré dans le budget de l'Université. Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'IUT.

Le président de l'université en exercice a la possibilité de donner délégation de signature pour certains actes administratifs.

*Les délégations suivantes sont accordées par **Philippe ROLLET** Président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies à **Moulay-Driss BENCHIBOUN** directeur de l'IUT A de Lille pour :*

- *signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante IUT.*
- *prendre les décisions relatives aux aménagements d'études conformément aux modalités de contrôles des connaissances votées en Conseil d'IUT, sur proposition des chefs de Départements;*
- *signer les conventions relatives aux projets tuteurés,*
- *signer les conventions conclues à l'occasion des stages, obligatoires ou non dans le cadre du cursus, effectués par les étudiants inscrits à l'IUT (y compris pour les LP)*
- *signer les conventions conclues à l'occasion de l'accueil d'étudiants étrangers*
- *signer les conventions conclues à l'occasion de l'accueil de lycéens, d'étudiants et d'adultes en formation effectuant, au sein des services de l'IUT, un stage obligatoire ou non dans le cadre de leur cursus*
- *désigner des membres des jurys d'examens relevant de l'IUT pour le DUT et les LP*
- *signer tous les actes courants de la gestion administrative, à l'exclusion des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (hors de l'UE), destinés au personnel (enseignants-chercheurs, enseignants, chercheur et BIATOS) placé sous son autorité*
- *signer les contrats de travail des étudiants tuteurs*
- *signer les contrats de travail des vacataires*
- *signer les conventions de mise à disposition, pour l'organisation de réunions ou de manifestations diverses, de locaux affectés à l'IUT ;*
- *signer les conventions conclues avec les gestionnaires de distributeurs automatiques et avec le CROUS*

- *signer les diplômes de DUT avec contreseing du président*
- *signer les services prévisionnels des enseignants avec contreseing du président*
- *signer les conventions de partenariat avec des établissements ou des entreprises avec contreseing du Président*

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, la délégation de signature est accordée à la responsable administrative sauf pour les affaires financières où la délégation est accordée à la responsable des services financiers de l'IUT.

- *faire appel aux services de police durant les heures d'ouverture des services d'enseignement, de recherche et d'administration affectés à l'IUT (sur appel téléphonique en cas de crime ou délit flagrant).*

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, la délégation est accordée à la responsable administrative.

Les conventions et contrats qui concernent le périmètre de l'IUT et qui ne sont pas délégués sont signés par le Président de l'Université avec un visa du directeur.

B- Les politiques de l'établissement

Le projet d'établissement de l'université Lille 1 présente les grandes orientations stratégiques pour la période quadriennale 2010-2013: approche globale de l'excellence, attractivité et reconnaissance internationales, dynamique de partenariats avec les universités, les écoles, les organismes de recherche et le monde économique et social, positionnement de la recherche comme élément moteur de l'université, qualité de l'offre de formation tout au long de la vie en lien avec la recherche assurant la réussite professionnelle et citoyenne des étudiants, qualité de la vie et du travail sur le campus, rôle majeur de l'université dans le développement économique et social du territoire de l'Eurométropole et de la Région Nord-Pas-de-Calais. Ces orientations stratégiques sont structurées par trois projets : la création de l'université de Lille, la réussite du plan campus Grand Lille, retenu parmi les douze campus labellisés par le ministère, le PRES Lille Nord de France.

La stratégie de développement de l'IUT A s'inscrit dans cette politique d'établissement. L'organisation des services de l'IUT et des services centraux et communs de l'Université doit appuyer la mise en œuvre de ces politiques.

1- Une recherche au service du développement économique et social

Le projet d'établissement vise la structuration et le renforcement du potentiel de recherche pour constituer un pôle scientifique à visibilité internationale au service de la formation et du développement économique.

La structuration comporte le regroupement des unités de recherche dans des instituts ou des fédérations, afin de constituer des ensembles de grande visibilité et de grande attractivité internationales et de disposer d'un niveau pertinent pour définir une stratégie de développement scientifique et d'utilisation des moyens. Ces instituts ou fédérations regroupent des équipes des universités, des écoles, des organismes de recherche autour de projets scientifiques. L'objectif premier est d'abord de renforcer les coopérations scientifiques et l'interaction des disciplines entre des laboratoires qui, dans la plupart des cas, restent autonomes dans la conception et la mise en œuvre de leur politique scientifique. Le développement de recherches multidisciplinaires est ainsi une caractéristique forte du projet de l'université de Lille. Il crée des conditions très favorables pour le développement de nouvelles connaissances et de nouveaux concepts, favorisant les avancées scientifiques et technologiques. Un second objectif est de développer les synergies entre ces instituts.

L'activité de valorisation vise le renforcement du rôle de l'université dans le développement social économique. Elle porte sur la détection de projets ayant un potentiel de valorisation, la maturation de ces projets et leur transfert vers le milieu socio-économique par le dépôt de brevets, la création d'entreprises ou la recherche partenariale. Le développement de l'activité de valorisation est assuré par le SAIC et dans le cadre de la structure « PRES VALO ». Elle est organisée autour des instituts de

recherche qui seront dotés des moyens spécifiques pour la détection et l'accompagnement de projets innovants.

L'IUT héberge deux structures (contrat quadriennal 2006-2009) :

L'Equipe Matériaux du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML – UMR CNRS 8107)

L'Equipe du Laboratoire des Technologies des Substances Naturelles (LTSN – UPRES EA 1026).

Toutes deux participent étroitement aux politiques de recherche, de valorisation et de formation tout au long de la vie conduites par l'université Lille1.

2- Une offre de formation attractive, en lien avec la recherche, accompagnant l'étudiant et ouverte à l'international

Lille 1 veut développer une offre de formation attractive, en lien avec la recherche, accompagnant l'étudiant et ouverte à l'international. Ses objectifs sont les suivants:

- Accueillir et former au plus haut niveau possible des DUT au doctorat, un public nombreux en formation initiale, en réorientation et en reconversion, aux profils socio-économiques très divers. L'IUT forme à différents DUT, développe des licences professionnelles et des diplômes LM (licence et Master) en lien avec les laboratoires qu'il héberge.
- Rénover l'offre de licence en développant notamment l'interdisciplinarité et en favorisant l'insertion professionnelle; l'IUT contribue à cet objectif en mettant en place des licences professionnelles et en développant les formations par alternance. L'IUT est ainsi depuis plusieurs années une antenne de FORMASUP (organisme régional des formations par apprentissage dans le supérieur).
- Aider à la réussite dans ses dimensions académique, professionnelle et citoyenne ; l'IUT joue ici un rôle novateur dans la mise en œuvre des processus d'accompagnement des étudiants et le développement de passerelles de réorientation. Son expérience est progressivement adaptée à l'ensemble de l'université
- Faire de l'offre de master et de diplômes d'ingénieurs une référence de lisibilité et de cohérence
- Constituer un pôle de formation tout au long de la vie de premier plan ; l'IUT développe dans le cadre de la politique coordonnée par le Service de Formation continue de l'université (SUDES) des stages courts de formation et s'inscrit dans le cadre de la politique de VAE.
- Mettre en place un plan pluriannuel pour améliorer les conditions matérielles de l'enseignement et les mettre aux standards internationaux
- Accentuer la synergie avec la recherche, en particulier au sein des masters, mais aussi dans les autres cursus

L'IUT, par vocation, contribue à cette politique en développant des diplômes et des qualifications diversifiées, en formation initiale et continue, dans un contexte d'encadrement amélioré par rapport aux autres cursus de l'université, avec une volonté de rayonnement international reconnue. L'attention

particulière portée à l'insertion professionnelle et au suivi des étudiants et des diplômés, s'accroît encore avec les développements de l'apprentissage et des licences professionnelles.

L'IUT assure aussi la gestion financière de ces formations (Budgets, gestion pédagogique et comptes financiers des différentes filières)

L'IUT assure des stages courts en formation continue et accueille des étudiants en formation continue et en contrats d'apprentissage dans ses formations. Les règles financières en vigueur sont appliquées.

L'Université s'engage à respecter ces initiatives de l'IUT tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec le projet d'établissement, lui-même construit avec les apports de toutes les composantes, tous les laboratoires et tous les services.

3- Des ressources au service d'une ambition

3.1. La politique documentaire

Lille 1 affiche une politique documentaire ambitieuse, dans le cadre d'une rénovation des moyens d'accès et des usages mis en disponibilités :

1. Améliorer l'accès aux ressources offertes : intégration du Système d'Information Documentaire au sein du Système d'Information Global de l'université ; ...
2. Renforcer le fonds papier (manuels), notamment pour le 1er Cycle.
3. Moderniser l'informatique documentaire : équipement d'une place sur deux en poste informatique, mise en place de la technologie RFID, ...
4. Poursuivre le développement de la bibliothèque électronique.
5. Améliorer l'information et la formation des usagers.

Dans le cadre du service commun de documentation, l'IUT propose des ressources propres (un centre de ressources en tant que bibliothèque associée à celle de l'université) et un service focalisé sur les domaines de mathématiques, informatique, physique, chimie, biologie, génie électrique, sciences économiques, gestion et droit. Les services offerts sont :

- l'accueil et l'inscription à la bibliothèque des étudiants
- la consultation sur place
- les renseignements bibliographiques

3.2. La Politique des TICE

Lille 1 poursuit la politique ambitieuse de déploiement des TIC menée depuis plusieurs années. Mise en oeuvre par deux services communs (Centre de Ressources Informatiques, Service MultiMedia), elle se structure autour de 7 actions :

1. Améliorer l'organisation et le pilotage des TIC : participation à des projets de mutualisation (UNR, UNT, AMUE, ...), promotion des logiciels libres et des formats ouverts, développement d'outils de pilotage (suivi d'indicateurs).
2. Moderniser les infrastructures et mutualiser les outils : sécurisation du système d'information et de communication notamment.
3. Rendre familier l'usage des TIC dans la formation : développement de la production et de l'usage de ressources pédagogiques numériques (plate-forme pédagogique entre autres).
4. Mettre en place un système global d'information et de communication : effort de dématérialisation de procédures administratives, évolution des applications stratégiques de gestion (patrimoine, scolarité, finances, personnel, ...) ; développement de solutions nomades.
5. Développer la production, la gestion, la diffusion et l'utilisation des ressources numériques vidéo et multimedia.
6. Aider le travail du chercheur : développer les outils de calcul intensif, ainsi que la mise à disposition d'outils pour la mise en place et la gestion d'événements (séminaires, colloques, ...)
7. Mieux former et sensibiliser aux usages des TIC : formation des étudiants, des enseignants et des personnels techniques et administratifs.

L'IUT s'intègre parfaitement dans cette politique de l'Université Lille 1. Il s'inscrit notamment dans les programmes de Lille1 concernant la création de ressources pédagogiques en participant activement tous les ans à l'appel d'offre de l'Université pour la création de ressources pédagogiques innovantes.

Chaque année, de nouvelles ressources pédagogiques de qualité sont créées par l'IUT en cohérence et en accord avec les contraintes proposées par les services TIC de Lille1. L'IUT tend par ailleurs à regrouper ses services TIC avec l'ensemble de l'Université dans une démarche cohérente de l'ensemble des composantes de Lille1. Il s'appuie par exemple sur la plateforme pédagogique Moodle adoptée par l'ensemble de l'Université ou sur le système de réseaux social nouvellement mis en place. L'IUT bénéficie aussi par ailleurs des politiques d'acquisition de matériel et de multimédia de Lille1, qu'il renforce par un abondement en ressources propres. L'IUT assure la gestion matérielle et logicielle du parc des ordinateurs de l'IUT (environ 1000 postes : postes des personnels, salles de ressources pour l'enseignement, serveurs), le support Utilisateur aux personnels et aux étudiants, l'assistance pédagogique, la gestion du réseau dans les bâtiments, la sécurisation du parc et la gestion du site Web et de l'Intranet de l'IUT. Enfin, l'IUT s'inscrit dans la politique globale de maîtrise des coûts liés aux moniteurs informatiques et à l'ouverture des salles aux étudiants en accord avec le VP TIC de Lille1.

4- La Qualité de vie et de travail au cœur de l'attractivité

4.1. Qualité de vie étudiante

La politique de vie étudiante de l'établissement porte deux objectifs :

1. Donner les meilleures conditions possibles de réalisation des études pour tous les étudiants du

campus

2. Créer une identité de campus en y développant les liens et les activités étudiantes

L'atteinte du premier objectif nécessite de développer une politique d'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés dans le suivi de leurs études. Les raisons de ces difficultés peuvent être de nature différente : situation de handicap, situation de difficulté sociale multiforme à l'université Lille 1. La coopération avec les différentes composantes de l'université est nécessaire et à amplifier. L'IUT assume pleinement sa responsabilité en la matière.

L'atteinte du second objectif passe par le développement de la vie associative et de loisirs sur le campus. Les activités étudiantes sont structurantes de la vie sur le campus. Elles doivent être accompagnées mais aussi ouvertes au plus grand nombre et mobilisatrices autour de l'université.

L'université veut aussi être porteuse d'égalité des chances entre femmes et hommes tant au niveau des étudiants que des personnels. La charte adoptée par le CA est à ce titre applicable à tous les niveaux de l'université et le groupe de travail qui porte cette problématique doit pouvoir trouver des relais au sein de toutes les structures.

Les étudiants de l'IUT bénéficient, comme tout autre étudiant des services mis en place par l'université : information, orientation (SUAIO, OFIP), actions sociales, activités culturelles (Espace Culture) et sportives (SUAPS), prévention et diagnostics santé (CUPS, ...), etc.

En liaison avec le service vie étudiante de l'université, le service de l'IUT prend sa part de responsabilité, voire prend des dispositions supplémentaires, à l'accompagnement social des étudiants (accueil, parrainage, soutiens financiers, ...) et à l'animation par la vie associative :

- En favorisant les initiatives étudiantes, par la diffusion d'informations, les mises en relations des différentes associations étudiantes (BDE), l'aide à ces associations (ex : par l'aménagement des locaux des BDE) et le soutien de projets étudiants et le soutien individualisé.
- En organisant des événements, d'ordres sportifs avec l'aide de SUAPS service de l'université (ex : organisations de tournois, participation à des événements sportifs tels que la Coupe de France des IUT) ; culturels (ex : visites de musées) et informels (ex : livret d'accueil sur les différents services de l'Université et de l'I.U.T. « A », distribué en début d'année scolaire à tous les étudiants de l'IUT « A »).

Les objectifs communs de l'université et de l'IUT sont d'amplifier le sentiment d'appartenance à l'Université, de contribuer au rayonnement de l'I.U.T. « A », de permettre des rencontres entre les étudiants des sept départements, de faciliter la vie sur les 3 sites de l'I.U.T avec l'aide du CROUS, de valoriser les initiatives étudiantes ainsi que de favoriser les liens et initiatives inter- départements, inter-composantes de l'université et inter- I.U.T. de la région, en perspective de l'Université de Lille.

4.2. Campus international

L'Université Lille 1 s'inscrit dans l'ensemble des campus scientifiques européens : dans le cadre de l'amélioration de la qualité (processus de Bologne), elle veut conforter sa stratégie de pilotage des activités internationales. En étroite collaboration avec les composantes, l'université développe une culture de l'international. Les échanges d'étudiants, d'enseignants, de programmes sont encouragés.

Dans ce cadre, l'IUT est porteur de nombreuses initiatives qui contribuent à sa lisibilité et participent au rayonnement de l'université. Il y a convergence complète sur trois axes de développement :

- Développer l'ancrage de l'université sur l'Europe du Nord-Ouest.
- Poursuivre le développement d'une politique de coopération et de solidarité internationales notamment avec les pays d'Afrique.
- Renforcer l'ouverture à l'international de la formation.

5 – La gouvernance au service du projet

5.1. Politique du patrimoine

L'université est placée dans un contexte de passage futur aux responsabilités et compétences élargies qui implique la maîtrise de son patrimoine. Elle se dote donc en priorité des outils et compétences nécessaires à l'acquisition de cette maîtrise. Les besoins de ses composantes, services et laboratoires s'inscrivent naturellement dans une vision coordonnée de cette maîtrise, et dans l'usage des outils qu'elle requiert.

A ce titre, l'université a mobilisé les fonds nécessaires à la démolition de l'ancien bâtiment de l'IUT, et à la remise en état de cette part de foncier. Projet commun à l'université et à l'IUT, la reconstruction des deux départements Chimie et GMP (Génie Mécanique et Productique) actuellement situés au Recueil (Villeneuve d'Ascq), sur le campus de la cité scientifique reflète un travail coordonné de préparation, qui se poursuit.

Cette même perspective va amener l'université à responsabiliser toutes ses composantes en vue de différencier les coûts de rénovation des locaux en fonction des moyens humains et financiers dont elles pourraient disposer, et au regard de l'usage qu'elles ont de ces locaux.

Le service logistique de l'IUT gère, en cohérence avec la politique et les services de l'université, dans le contexte d'activités pédagogiques spécifiques, ses responsabilités en matière d'hygiène et sécurité. La mise aux normes des installations et le traitement des friches font l'objet de recherches de financement coordonnées. L'objectif est de ramener sur le seul site de la Cité Scientifique toutes les installations de l'IUT dans des conditions de sécurité et de fonctionnement qui soient conformes aux standards internationaux.

5.2. Politique de l'emploi et des ressources humaines

Lille 1 veut, dans le respect de ses valeurs, développer une politique des emplois et de la valorisation des ressources humaines. Quatre objectifs sont poursuivis :

- mettre en place la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- confirmer l'identité sociale et humaine de l'université Lille 1 dans la gestion individuelle et collective des RH
- assumer les missions et les responsabilités au plan individuel, en reconnaître la charge
- réduire le retard en matière de formation des femmes

L'IUT s'inscrit dans cette politique et en met en œuvre les modalités.

Une politique des emplois y est organisée dans une perspective pluriannuelle d'évaluation des besoins des différentes composantes de Lille 1. Les propositions, après avis des conseils de composantes, sont soumises à délibération du CA de Lille 1. Elle est, bien entendu, déterminée par la politique des emplois de l'Etat, mais prend au mieux en compte les besoins des composantes.

La procédure de recrutement des Enseignants-Chercheurs est définie et entérinée par le conseil d'administration de l'Université. Pour l'IUT, comme pour les autres composantes de l'université les modalités sont les suivantes :

- Election par discipline d'un vivier de 20 personnes au plus
- Election d'un animateur de vivier
- Désignation du comité de sélection, de son président et du vice-président par l'animateur du vivier, le directeur de la composante et le directeur du laboratoire
- Validation du comité de sélection par le conseil restreint de l'IUT
- Validation du comité de sélection par le conseil d'administration de l'université.

Dans le cas où le vivier élu ne comprend aucun personnel de l'IUT, le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT peut nommer un représentant de l'IUT dans le comité de sélection.

L'IUT a aussi la possibilité de nommer des membres extérieurs dans le comité de sélection.

Un bilan de la campagne de recrutement 2009 sera fait prochainement.

Pour l'IUT, Le directeur est responsable de la gestion des compétences, et des emplois qui sont affectés pour l'exercice des missions de l'Institut. Il définit les fiches de postes des personnels et les profils des emplois dans l'objectif des recrutements qu'il soumet au Conseil de l'IUT. Ces définitions s'effectuent en concertation avec les directeurs des laboratoires de recherche pour tout emploi impliquant un service de recherche. Le directeur de l'IUT procède également à l'évaluation des personnels placés sous son autorité selon les règles définies par leur statut, et dans le cadre de la gestion des ressources humaines de l'Université.

De façon générale, la responsabilisation de l'IUT au regard des ressources humaines, nécessite une

implication forte de l'IUT dans les processus de recrutement de toutes les catégories de personnels. Le droit de veto prévu par la loi n'a de sens que si l'IUT est partie prenante dans la définition et la réalisation des processus de recrutement.

Enseignants-chercheurs : le recrutement s'effectue selon la procédure précédemment décrite

Dans les autres cas : le directeur de l'IUT propose la composition des commissions de recrutement des autres enseignants et des personnels contractuels. Il est associé aux procédures de recrutement des autres personnels, dans le respect des procédures réglementaires en vigueur.

L'IUT participe pleinement à la campagne d'emplois d'abord, à travers :

- des réunions avec les vices présidents chargés du personnel, de la formation et de la recherche afin de bien définir et identifier les besoins de l'IUT,
- des réunions avec les directeurs des laboratoires afin de définir les profils des postes en adéquation avec les besoins en formation.

Une politique des emplois contractuels est aussi mise en œuvre. Ses modalités sont appliquées à chacune des composantes.

La politique indemnitaire, tant pour les enseignants-chercheurs, les enseignants, les BIATOS fait aussi l'objet des délibérations du CA.

La politique des emplois et de la GRH recueille l'avis du CTP.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines de proximité, L'IUT, pour ses personnels, a en charge la gestion des actes suivants liés à la carrière des agents IATOS, des enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement (définition des fiches de poste, co-organisation des comités de sélection, mise en place des commissions ad-hoc et commissions élargies,...), dossiers de promotion, préparation aux concours, notation, conseils en formation, Entretiens d'Activité et d'Evaluation, gestion des congés, suivi des charges d'enseignement, établissement des contrats pour les contractuels et pour les vacataires. Il assure en plus, la préparation des dossiers de validation des services auxiliaires et des dossiers de retraite

5.3. Politique budgétaire et financière

L'Université Lille 1 a considérablement amélioré sa pratique budgétaire et financière. Les efforts ont porté sur l'organisation, le développement d'une procédure budgétaire développant le dialogue de gestion (CA, composantes), permettant l'élaboration d'un budget par objectifs, véritable axe politique accompagnant le projet d'établissement. Un contexte financier tendu et la responsabilité de gestion qu'il faut assumer imposent de poursuivre cette démarche et de travailler à une plus grande maîtrise des équilibres pour assurer dans les meilleures conditions la mission de service public au profit des usagers. L'amélioration du système d'information financière pour assurer le pilotage dans une perspective pluriannuelle, une politique volontariste en matière de ressources et de dépenses de

fonctionnement doivent contribuer à améliorer les marges de manœuvre pour assurer le financement des projets et des investissements.

Le déploiement de SIFAC, comme outil de gestion dès janvier 2009, permet de bénéficier d'une information financière fiable, et facilite le recours à une comptabilité analytique.

Dans ce contexte, l'IUT joue son rôle de composante pleinement responsable, et exemplaire vis-à-vis des autres composantes. S'appuyant sur son statut spécifique, l'IUT a développé les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, en bénéficiant des moyens humains et financiers adéquats. C'est pourquoi l'IUT a été, avec 2 autres composantes, sollicité pour mettre en place une comptabilité analytique à l'échelle de la composante. L'objectif, en passe d'être atteint, permet à l'IUT d'en tirer des effets directs (meilleure appréciation des effets de sa gestion), et permet à l'université de moduler l'effort de modernisation en fonction des spécificités des autres composantes.

Le futur passage obligé aux responsabilités et compétences élargies exige de s'organiser pour maîtriser les grands équilibres financiers, et de rechercher les marges de manœuvre financières suffisantes pour continuer à mener une politique de développement. Sur un tel enjeu, l'établissement et ses composantes doivent progresser de façon très coordonnée, en respectant les spécificités de chacun, en utilisant la souplesse du principe de subsidiarité mais sans mettre en péril l'équilibre financier global.

Dans cette perspective, la maîtrise de la stratégie de développement que confère la loi à l'IUT sera respectée, ce qui n'est pas incompatible avec une optimisation de la gestion des moyens mobilisés pour mener une telle politique raisonnée.

6- Les modalités particulières sur les services communs et services de l'IUT

En référence à ce qui a été présenté précédemment, l'IUT bénéficie des services centraux et des services communs de l'université. L'université bénéficie d'apports et de contributions de l'IUT.

Ce premier contrat permet de s'engager dans l'établissement de la liste des services respectifs rendus. L'objectif des prochains contrats sera d'enrichir cette liste jusqu'à l'exhaustivité afin de pouvoir à terme établir le coût des apports de chaque partie.

Chaque année, L'IUT verse à l'Université 180 000 € euros de participation aux charges communes.

Les services de l'IUT (activités détaillées en annexe 8) sont les suivants :

Les ressources humaines

La logistique et le patrimoine

Les finances

Les relations internationales

La formation tout au long de la vie

Le service apprentissage

Le service licences professionnelles

Le service informatique

Le service scolarité-vie étudiante

Le service relations extérieures

Le service reprographie

C - Etat des lieux (Constat partagé)

Cette partie du document énonce les activités que réalise l'IUT et les moyens dont il dispose pour cela. Les services propres de l'IUT sont décrits en annexe 8 selon leurs moyens et leurs activités.

1. Activité de l'IUT A

Outre la gestion des activités directes (formation et recherche) qui sont sous sa responsabilité, l'IUT A de Lille via ses services centraux et en collaboration étroite avec les services communs de l'université, assure la quasi totalité des activités support sur le champ qui est le sien : gestion des ressources humaines, financières, documentaires, patrimoniales, scolarité et vie étudiante, relations internationales, relations extérieures et communication, formation continue, alternance. L'IUT développe également une activité de contrôle de gestion, un système de pilotage statistique et une comptabilité analytique de façon à suivre ses indicateurs de pilotage.

1.1. Actions de Formation

1.1.1. Diplômes

L'IUT porte 7 DUT, 13 licences professionnelles et des formations de l'université:

DUT

- DUT Chimie
- DUT Génie biologique (GB) proposant Trois options,
 - Industries alimentaires et biologiques (IAB)
 - Analyse biologiques et Bactériologiques (ABB)
 - Diététique.
- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Mécanique et Productique
- Gestion des Entreprises et des Administrations avec trois options
 - Petites et moyennes entreprises (PMO)
 - Ressources Humaines (RH)
 - Finance et comptabilité (FC)
- Informatique
- Mesures Physiques avec deux options
 - Techniques Industrielles (TI)
 - MCPC

Licences Professionnelles

- LP Gestion de la Production Industrielle
 - spécialité Vision Industrielle

- LP Industries Chimiques et Pharmaceutiques
 - spécialité Analyse Contrôle et Expertise dans la chimie et les industries chimiques
 - spécialité Procédés de Traitement de Surface et Formulation de Revêtements Fonctionnels

- LP Management des Organisations
 - spécialité Assistant Gestionnaire de Flux Internationaux en collaboration avec *le Lycée Gaston Berger (Lille)*
 - spécialité Collaborateur Social et Paye
 - spécialité Sécurité et Qualité dans l'Alimentation en collaboration avec l'institut Pasteur
 - spécialité Sécurité et Qualité en Pratique des Soins en collaboration avec *l'institut Pasteur de Lille*

- LP Management des Systèmes Pluritechniques en collaboration avec le *lycée Colbert de Tourcoing*
 - spécialité Management des Transports Guidés
 - proposée aussi en apprentissage LP MTG Apprentissage

- LP Production Industrielle en collaboration avec *l'ENSAIT de Roubaix*
 - spécialité Textiles à Usages Techniques

- LP Réseaux et Télécoms
 - spécialité Conception et Gestion d'Infrastructures Réseaux
 - spécialité Informatique et Réseaux Industriels
 - spécialité Réseaux Mobiles parcours applications mobiles

- LP Systèmes informatiques et logiciels
 - spécialité Développement et Applications Internet Intranet

Formations universitaires portées par l'IUT

- Licence généraliste EEA production industrielle = parcours Mesure Instrumentation Procédés

- IUP QEPI (Qualité Environnement des Productions Industrielles) devenu Parcours QEPI dans la licence généraliste
- Master : HSQE (Hygiène, Sécurité, Qualité Environnementale)
- Licence EEA parcours production industrielle
- SAT et SAS : semestres d'adaptation tertiaire et secondaire
- Plot d'insertion

Annexe 1 : Liste des diplômés 2008

1.1.2. Effectifs 2008

Tableau 1 : Situation des effectifs 2008 :

Catégorie	Nb Diplômes	IA	Présents aux examens	Nb de Boursiers
DUT Tertiaire/DEG-SHS	1	467	444	163
LP Tertiaire/DEG-SHS	1	30	29	15
DUT Secondaire/ST-S	6	1532	1443	556
LP Secondaire/ST-S	9	185	173	84
Total	17	2214	2089	818
L Tertiaire/DEG-SHS				
M Tertiaire/DEG-SHS				
L Secondaire/ST-S	2	69	62	15
M Secondaire/ST-S	1	85	82	30
Total	3	154	144	45
DU				

Données Rimbaus au 15 janvier 2008

Le taux d'étudiants boursiers parmi la population d'étudiants en DUT et LP non salariés est de 39%.

En plus de ces formations, l'IUT propose des formations qualifiantes destinées aux entreprises (Autocad, TEMIR : 45 auditeurs) et des formations d'aide à la réussite au sein de l'université (SAS, SAT et plot d'insertion : 64 étudiants)

1.1.3. Caractérisation de la dynamique des formations

Depuis sa création en 1966, l'IUT A de Lille a augmenté d'abord le nombre de ses formations puis ses effectifs étudiants DUT pour atteindre en 2008 pratiquement 2000 étudiants inscrits en DUT. Ce chiffre s'est stabilisé depuis 3ans

Depuis 2000, l'IUT s'est principalement développé en diversifiant son offre de formation au niveau bac +3 par la création de 6 licences professionnelles. Cette dynamique s'est prolongée par la mise en place de nouvelles Licences professionnelles: 7 en 2006, 2 en 2008, 1 habilitation pour la rentrée 2009 et 8 projets pour 2010 en étroite collaboration avec le monde socio-économique, avec des lycées de la région et avec des composantes de l'université. En 2008, plus de 215 étudiants étaient inscrits en LP.

Même si certaines disciplines présente quelques difficultés pour le recrutement (comme Génie mécanique et productique GMP), le nombre global de candidature pour un DUT à l'IUT A de Lille augmente depuis 3 ans pour atteindre en 2009, **8200** candidats (dossiers reçus) pour **935** places disponibles.

Pendant les 10 dernières années, l'IUT A a développé les relations internationales notamment en Europe, avec la Russie, le Canada et tout récemment avec le Japon (79 partenaires). 150 étudiants partent chaque année faire leur stage à l'étranger.

Dans le cadre du développement des relations de coopération avec les pays d'Afrique, l'IUT A a organisé en Avril 2009, un congrès sur les formations professionnelles courtes entre des établissements universitaires de la région Nord-pas-de calais et les universités d'Afrique francophone.

Cette évolution positive est le résultat d'une part, de la volonté et la dynamique de l'IUT pour une offre de formation diversifiée ouverte à l'internationale de niveau Bac+2 - Bac+3 et d'autre part, de la forte mobilisation de l'IUT en matière d'information et de communication et de collaboration avec le monde professionnel. De plus, et parallèlement à la formation traditionnelle, l'IUT développe ses formations en apprentissage et en contrat de professionnalisation (2 DUT et 1 LP + 2 LP à la rentrée 2009).

L'IUT A de Lille a été évalué en 2008 sur la totalité de ces formations dans le cadre de l'auto-évaluation des IUT. Cette auto-évaluation a été annexée au contrat 2010-2013 et sert de base à la contribution de l'IUT au projet de l'université.

1.2. Actions de Recherche et Transfert de Technologie

1.2.1. Les laboratoires et les centres de transfert de technologie

L'IUT héberge deux structures :

- Equipe Matériaux du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML - UMR CNRS 8107)

Elle est implantée dans les locaux du département GMP au Recueil depuis vingt ans, comprend six enseignants chercheurs dont 3 professeurs, accueille deux ATER, auxquels

s'ajoutent chaque année plusieurs professeurs invités étrangers (Chine, Mexique, Venezuela, pays avec lesquels cette équipe travaille sur programmes internationaux depuis plusieurs années), et plusieurs étudiants français et étrangers en thèse ou en post doc. Quatre thèses et une HdR ont été soutenues sur les 4 dernières années.

Les thèmes développés (fatigue/rupture des matériaux et structures, endommagement des surfaces, et modélisation de l'endommagement des matériaux élastomères) permettent à l'équipe de s'inscrire dans le thème Sécurité des Transports Terrestres soutenu par la région, et d'obtenir de nombreux contrats avec des industriels.

Elle possède des partenariats avec de nombreuses Universités françaises et étrangères et participe à des programmes internationaux : BRANCUSI, FONACIT, FONYCIT, PCP Venezuela avec les Universités :

Rome, Porto, Timisoara, Poznan, Gelsenkirchen (CEE)... Mascara, M'Sila , Alger, (Algérie), Querataro, Michoacan (Mexique), Caracas (Venezuela) , Beijing (Chine), New Delhi (Inde), Rio (Brésil), Rosario (Argentine),Buffalo (USA), Arequipa (Pérou), et à travers le programme Marie Curie International Training Networks ITN FP7 –People ITN 2008 avec Porto (Portugal), Pise (Italie), Patras (Grèce), Londres (G.B), Brunswick, (Allemagne). L'équipe organise et participe à des conférences internationales. Depuis Janvier 2005, elle a réalisé dans des revues internationales à comité de lecture, 42 publications internationales et 56 communications dans des congrès internationaux.

D'autre part, l'équipe de recherche a largement contribué à la mise en place de nouvelles formations licences professionnelles. Aussi la Recherche a un apport pédagogique important pour le département au niveau contact humain et matériel, car les étudiants vivent au quotidien avec les personnes impliquées par le laboratoire, que ce soit des chercheurs du monde entier ou des industriels.

L'équipe Matériaux du LML, à l'étroit dans les locaux offerts, mais riche de nombreuses publications et participations à des congrès et séminaires, riche de nombreux contacts internationaux, et de nombreux contrats industriels, fait actuellement l'objet d'un intérêt particulier de la part du laboratoire parent. Toutefois les enseignants – chercheurs souhaitent lui conserver son identité "recherche appliquée et technologique" qui lui a permis de se développer.

- Equipe du laboratoire des Technologies des Substances Naturelles (LTSN - UPRES EA 1026)

Elle s'est développée depuis 1981 à l'abri du département Génie Biologique. Une présentation détaillée en est faite dans le document d'évaluation de ce département. Le problème de locaux (rénovation de la halle de biotechnologie, non prise en compte dans l'attribution des crédits pour la reconstruction de l'IUT des activités de recherche) a conduit récemment à déplacer une

partie des activités de recherche dans les nouveaux locaux de l'EPU (Polytech, département Industries AgroAlimentaires).

Si l'université a mis à disposition un personnel administratif, complété par un temps partiel laissé par l'IUT, les personnels techniques de l'IUT sont mis à contribution pour cette équipe, et l'IUT supporte aussi une partie des frais liés aux infrastructures et à la logistique.

La constitution d'un nouveau laboratoire, ProBioGEM, regroupant le LTSN, le laboratoire de bio-procédés microbiens (qui accueille essentiellement lui aussi des enseignants – chercheurs micro-biologistes de l'IUT 12 sur 18 au total, dont 4 professeurs sur 6) et des activités de recherche en développement à l'EPU, a permis la croissance de sa représentativité et a favorisé sa reconnaissance. Durant les années 2004-2008, les activités de ProBioGEM se sont focalisées sur l'optimisation de la productivité et de la sélectivité des bioprocédés pour l'obtention de peptides fonctionnels et à activités biologiques. 7 thèses et 2 HDR ont été soutenues et 49 articles ont été publiés dans des revues avec comité de lecture.

Dans le cadre du prochain quadriennal, ProBioGEM propose de présenter l'ensemble du laboratoire dans sa structuration récente en une seule équipe centrée autour d'un thème majeur : la compréhension des mécanismes impliqués à l'échelle moléculaire, cellulaire et macroscopique pour l'obtention sélective de peptides fonctionnels et à activités biologiques dans les bioprocédés. La stratégie scientifique envisagée sera orientée vers la conception de bioprocédés avec la volonté d'intégrer deux approches : Une approche moléculaire et cellulaire de l'obtention sélective des peptides et une approche génie des procédés. 11 thèses sont en cours de préparation dans le laboratoire.

Elle possède des partenariats avec de nombreuses Universités françaises et étrangères et participe à des programmes internationaux à travers des enseignants chercheurs invités et des post doc avec la Roumanie, la Corée du sud, le Cameroun, la Bulgarie, la Chine et le Burkina-Fasso, l'Inde, la Belgique.

Nous souhaitons conserver l'appartenance à l'IUT du moins l'étiquetage "laboratoire de recherche de l'IUT", et maintenir la relation étroite recherche – enseignement qui s'est construite depuis de nombreuses années.

1.2.2. Activités des enseignants chercheurs de l'IUT

La plupart des enseignants-chercheurs de l'IUT (128 MCF et Prof + 8 past + 7 ATER) effectuent leurs activités de recherche dans les laboratoires reconnus et labellisés de l'Université Lille1, par exemple l'IEMN, le LIFL, le laboratoire PhLAM, pour citer les participations les plus nombreuses. Chaque année, un nombre important de ces enseignants obtient la prime PEDR.

Le taux des enseignants avec un PEDR par rapport à l'ensemble des enseignants chercheurs de

l'IUT est de 25%. Ce taux est important.

La répartition des enseignants chercheurs dans les différents laboratoires et équipes de l'université Lille1 mais aussi à Lille2 et Lille3 est dans le tableau suivant :

Université	Unité-UMR	Nb.	PEDR	Laboratoire / Equipe	Nb.
Lille3	ALITHILA	1		ALITHILA-ACT Lille3	1
Lille1	CLERSE	3		CLERSE-MECIT	2
				CLERSE-SERRAS	1
Lille2	Droit et perspectives du droit	1		Droit et perspectives du droit - équipe R.Demogue-Lille2	1
Lille2	EA1046	1	1	Labo pharmacologie Lille2	1
Lille2	EA2693	1		CHRU Lille2	1
Lille1	EA4346	3	1	LENE -Labo écologie numérique et écotoxicologie	3
Lille1	EA4347	1	1	Unité neuroscience et physiologie NEUROSTRESS	1
Lille3	GERIICO	2		GERIICO Lille3	2
Lille1	IEMN	11	1	IEMN	1
				IEMN AX3 ANODE	1
				IEMN DHS	1
				IEMN EPIPHY	2
				IEMN MITEC	2
				IEMN MITEC-microtechnique	1
				IEMN MITEC-Microthermique	1
				IEMN TELICE	2
Lille1	L2EP	2	2	L2EP	1
				L2EP Modélisation	1
Lille1	Labo de neuroimmunologie des annelides	1		Labo de neuroimmunologie des annelides	1
Lille1	Labo de plasticité neuromusculaire	1	1	Labo de plasticité neuromusculaire	1
Lille1	LCOM	1		LCOM Morcellet	1
Lille1	LDSMM	1		LDSMM M3 matière molle et moléculaire	1
Lille2	LEREDS	1		LEREDS Lille2	1
Lille1	LSPES	1		LSPES Minéraux	1
Lille1	UMR8008	2	1	PERF -LSPES	2
Lille1	UMR8009	2		LCOM	1
				LCOM -Labo chimie macromoléculaire	1
Lille1	UMR8016	1		LGEPV -Laboratoire de génétique et évolution des populations	1

				végétales	
Lille1	UMR8022	14	4	LIFL	1
				LIFL -DART	1
				LIFL -FOX-MIIRE	1
				LIFL -MOSTRARE-STC	1
				LIFL -NOCE	2
				LIFL -POPS	1
				LIFL -RD2P	2
				LIFL -SMAC	5
Lille1	UMR8024	2	1	LDSMM -Matériaux Moléculaires Métastables et Nanostructurés	2
Lille1	UMR8107	6	3	LML	2
				LML -ER6	2
				LML -FESM	2
Lille1	UMR8146	9	4	LAGIS -SFSD	4
				LAGIS -Vision et image	5
Lille1	UMR8179	3		LEM	3
Lille1	UMR8181	8	2	UCCS	1
				UCCS -CCMT	3
				UCCS -MRN et verres	1
				UCCS -SOMC	3
Lille1	UMR8516	3	1	LASIR -CERLA	1
				LASIR -MNPE	2
Lille1	UMR8520	2	1	IEMN -M2T	2
Lille1	UMR8523	6	1	PhLAM	2
				PhLAM -Interface biophysique	1
				PhLAM -IRCICA	1
				PhLAM -PCMT	2
Lille1	UMR8524	2		Analyse numérique-PainLevé	1
				Probabilités et statistiques- PainLevé	1
Lille1	UMR8576	1		C9 -Unité de glucobiologie structurale et fonctionnelle	1
Lille1	UPRES-EA1026	13	3	ProBioGem -Laboratoire des procédés biologiques, génie enzymatique et microbien	13
		106	28		106

Les enseignants chercheurs de l'IUT sont donc bien impliqués dans la recherche à l'université puisqu'ils sont 106 à appartenir à 31 laboratoires ou UMR (25 laboratoires de Lille1, 4 à Lille2 et 2 à Lille3)

1.2.3. Caractérisation de la dynamique de la recherche et du transfert de technologie

L'équipe Matériaux du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML - UMR CNRS 8107) a de nombreux partenariats avec des industriels : membre de SF2 M , International Institute of Welding (IIW), A3TS, partenaire de CETIM, IS (Institut de soudure), ALSTOM Transport - Visteon, SNCF, EDF, GDF, du Pôle I-Trans, 2 propriétés logicielles. Elle intervient comme expert auprès : GDF, APAVE, AINF, (Thèse en contrat CIFRE – Allevard Rejna Autosuspensions, Douai) et participe aux C3T (Centres de Transfert Technologique dans les Transports)

L'équipe du laboratoire des Technologies des Substances Naturelles (LTSN - UPRES EA 1026) a obtenu de nombreux financements publics à travers des programmes dont certains sont en cours et des financements industriels avec les sociétés suivantes :

Société Ingredia, Société Viridis SA, Société Lesaffre Développement, Société Lesaffre Développement, Société Puratos, Compagnie des Pêches Saint-Malo SA, Société GlaxoSmithKline – 3 contrats, Société Carmeuse France SA, Société Dewdrops – 3 contrats , Société Lesaffre International, Société Ameridia, division of Eurodia Industrie, Médicago inc. (Québec)

A cela s'ajoute 5 brevets déposés pendant la période 2004-2008 et de nombreuses collaborations nationales et internationales, universitaires et industrielles en cours.

D'autre part, les deux équipes de recherche ont largement contribué à la mise en place de nouvelles formations licences professionnelles. Aussi la Recherche a un apport pédagogique important pour le département au niveau contact humain et matériel, car les étudiants vivent au quotidien avec les personnes impliquées par le laboratoire, que ce soit des chercheurs du monde entier ou des industriels. Ces contacts avec le milieu industriel contribuent largement à la qualité des stages et à l'insertion professionnelle.

Aussi bien pour les deux structures hébergées par l'IUT que pour les enseignants chercheurs effectuent leurs activités de recherche dans les laboratoires reconnus et labellisés de l'Université Lille1, Lille2 et Lille3 la politique de l'IUT A vise notamment à :

- Faciliter la meilleure insertion recherche possible de tous les enseignants chercheurs et particulièrement les nouveaux MCF.
- Mettre à disposition des équipes des supports vacants pour permettre aux structures d'inviter des chercheurs étrangers
- Soutenir et accorder aux enseignants du second degré des décharges pour pouvoir s'impliquer dans une activité de recherche. Et aux enseignants chercheurs des décharges pour une conversion thématique
- Encourager, pour les structures de l'IUT des partenariats industriels.

1.3. Pilotage

L'IUT A de LILLE comprend sept départements et 9 services centraux. Les 7 spécialités appartiennent toutes à l'Université des Sciences et Technologies de LILLE (USTL): celle-ci regroupe en effet les sciences fondamentales et pour l'ingénieur, les sciences économiques et de gestion, et les sciences humaines et sociales. Six départements de l'IUT sont des départements "industriels", un seul appartient au secteur tertiaire. Chaque département est dirigé par un chef de département en s'appuyant sur une équipe formée de responsables, de formations ou de semestres, des RI, des admissions et des poursuites d'études.

Les services centraux et services communs de l'IUT

Ils sont tous hébergés dans un même bâtiment, le bâtiment central de l'IUT et travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Université :

- **le service scolarité**, est chargé aussi des inscriptions (prises en charge intégralement par l'IUT) et des éditions de diplômes. Il sert aussi diverses *enquêtes sur les étudiants ou les diplômés et gère le service vie étudiante*
- **Le service du personnel** gère, en service décentralisé de l'université, les personnels enseignants et non enseignants, les contrats, les heures complémentaires
- **le service financier** gère commandes, mandatements, facturation, prépare et met en place le budget.
- **Le service technique et logistique** assure à la fois les tâches d'entretien et de maintenance intérieure, le service du courrier; il est aussi l'interface avec la division logistique immobilière de l'université, qui prend en charge le financement des gros travaux et des travaux de "conformité – sécurité"; il est associé au déroulement des différents chantiers.
- **Le service de reprographie** réalise les photocopies et travaux courants
- **Le service informatique** est chargé d'assurer le bon fonctionnement des équipements des bureaux et des services administratifs, de la mise en réseau des secrétariats et des équipements pédagogiques des 3 départements qui ne disposent pas de personnels spécialisés. Ce service gère et développe des applications administratives à usage commun.
- **Le service Relations Internationales**, gérant les projets, échanges d'étudiants et d'enseignants, en liaison étroite avec le service RI de l'USTL
- **Le service Formation Continue et apprentissage**, chargé en particulier de l'analyse des dossiers, de la gestion des contrats, en lien avec les organismes financeurs (Conseil régional, via le SUDES de l'université, CFA FORMASUP)
- **Le service relations extérieures**, chargé de la communication envers les lycéens et envers les milieux professionnels
- **un pôle d'enseignement des langues** : les enseignants concernés travaillent en étroite collaboration, même si certains sont affectés exclusivement à certains départements.

Chacun de ces services de proximité est géré par un responsable administratif et un chargé de mission enseignant.

Equipes de direction

Pour assurer le pilotage de l'IUT il a été mis en place :

- ***Une équipe de direction restreinte*** formée des chefs de départements, et quand c'est utile un ou plusieurs responsables de services. Elle se réunit environ toutes les deux semaines, autour du directeur et traite les affaires courantes et à court terme.
- ***Une équipe de direction élargie*** formée des chefs de départements et des responsables des services centraux, ainsi que des chargés de mission enseignants. Elle se réunit, environ trois à quatre fois par an, autour du directeur et traite des bilans et des actions à mener à moyen ou à long terme.

D'autres réunions permanentes ont lieu entre la direction et les responsables de service.

Commissions définies statutairement :

Des commissions et groupes de travail sont mis en place pour préparer certains travaux d'aide à la décision et particulièrement pour le conseil d'administration de l'IUT :

Commissions définies statutairement :

- *commission des finances,*
- *commission de la scolarité*
- *commission du personnel*
- *commission Formation Continue*
- *commission Recherche*
- *commission des Statuts*

Groupes de travail :

- *Groupe de travail Centre de Ressource formé par les chefs de département et un représentant par département.*
- *Groupe de travail sélection et suivi des projets d'investissement*
- *Groupe de travail Aide à la Réussite*

Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'IUT est composé des personnalités extérieures :

- *5 représentants des syndicats d'employeurs*
- *5 représentants des syndicats de salariés*
- *5 représentants des collectivités territoriales*

des personnels et des usagers de l'IUT :

- 8 représentants étudiants
- 4 représentants des professeurs d'université
- 4 représentants maîtres de conférences
- 4 représentants des enseignants du second degré
- 4 représentants des personnels BIATOS

Le conseil se réunit 5 à 8 fois par an : réunions bimestrielles auxquelles s'ajoutent des réunions sur ordre du jour thématique. Il réfléchit et décide de la politique de l'IUT à moyen ou long terme.

Les départements ont la liberté pédagogique (adaptation locale des programmes, recrutement des vacataires et intervenants professionnels, critères d'admission selon les bacs d'origine, expression des besoins d'équipements. Toutefois, dans ce dernier domaine, ils sont amenés à les remettre dans un cadre commun.

En dehors de la mise en œuvre de la part du budget annuel qui leur est attribuée, selon des critères basés sur l'évaluation h/e et une prévision de collecte de la taxe d'apprentissage, les départements sont amenés à faire des propositions d'investissement au Conseil d'Administration, dans le cadre des crédits provenant des 5% prélevé sur le budget de l'IUT qui servent aux projets d'investissement, d'innovation et de rayonnement, et du contrat quadriennal, la demande validée par le Conseil de l'IUT est alors transmise au Conseil d'Administration de l'USTL.

La politique commune de l'IUT est visible aussi dans d'autres domaines :

Taxe d'Apprentissage

Chaque département est invité à entretenir des relations privilégiées auprès des partenaires industriels identifiés; toutefois l'envoi de plaquettes d'information et de demande de versement est effectué de façon centralisée, après croisement des fichiers adresses, de façon à éviter les envois multiples à une même entreprise, toujours déplaisants pour le destinataire. Les départements sont directement intéressés à cette collecte, les versements obtenus leur étant intégralement réservés, seule est mutualisée la part non fléchée des versements. Cette distribution favorise certains départements, juste retour de leur investissement : en effet les meilleurs résultats de cette collecte demandent de multiplier les contacts directs, qui permettent aussi de nouer des relations utiles à la formation des étudiants.

Campagne d'emplois

Au moment des demandes de publication de postes, enseignants ou non enseignants, le Conseil Restreint est amené à examiner les besoins de l'ensemble des départements et services,

et redéfinit l'intitulé des postes. Ainsi ces dernières années des postes d'enseignants - chercheurs, d'enseignants, des crédits ATER ou l'utilisation de supports vacants pour le recrutement de contractuels ont été redistribués en fonction des besoins réels et des possibilités ("vivier") de recrutement selon les spécialités.

Actions de mutualisation

Le rapprochement dans un même bâtiment des 4 départements permettra à terme, la construction ou reconstruction d'une réelle identité "IUT" qui apportera des améliorations notables à la situation actuelle par :

L'échange et mutualisations d'expériences pédagogiques, la mise en œuvre des projets d'équipement ou de formations transversaux ou pluridisciplinaires, dépassent le simple partage d'équipements; ils nécessitent un réel travail en collaboration.

Une meilleure perception et une meilleure (re)connaissance de l'IUT dans son environnement, par les jeunes mais aussi par les milieux professionnels, seront obtenues si en interne, enseignants et personnels prennent l'habitude d'œuvrer ensemble pour apporter les réponses les plus pertinentes aux besoins. Ainsi par exemple les liens existant grâce à certaines associations d'élèves ou anciens, limités souvent à la spécialité d'origine, peuvent être développés, en particulier par une meilleure connaissance réciproque des formations existantes et des capacités nouvelles. L'émulation est par ailleurs plus facilement envisageable et plus efficace avec le rapprochement dans un même bâtiment.

En particulier des actions communes, transversales, interdisciplinaires sont mises en place et seront développées, dans le domaine de la création ou reprise d'entreprise, pour la mise en œuvre de formations complémentaires. Des actions de développement de partenariats institutionnels, par exemple avec des branches professionnelles et la Chambres d'Artisanat sont entreprises et seront développées.

2. Performance de l'IUT

La contribution de l'IUT au projet de l'université se décline dans les thèmes suivants :

- Développement d'une offre de formation technologique et professionnelle diversifiée, 7 spécialités DUT et 13 licences professionnelles (formation initiale, continue et alternance) favorisant l'amélioration de l'indicateur portant sur la mesure de l'insertion professionnelle des diplômés
 - Amélioration de la réussite dans le grade de Licence (DUT, Licences professionnelles, réorientations du L1) par la mise en place d'actions internes ou élaborées avec d'autres composantes de l'université.
- Contribution à la mise en place d'un schéma de passerelles au niveau de l'université (SAS, SAT et plot d'insertion) et mise en place des semestres décalés. En moyenne 78% des bacheliers généraux inscrits à l'IUT obtiennent leur DUT en 4 ou 6 semestres et 53% des bacheliers technologiques inscrits à l'IUT obtiennent leur DUT en 4 ou 6 semestres.

- Diversification de l'accueil (bacheliers technologiques directement ou issus de milieux défavorisés dans un programme avec la région, étudiants handicapés, sportifs de haut niveau,...)
- Amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants avec la création d'un service vie étudiante. Mise à disposition de conditions de vie et de travail favorables, à l'IUT.
- Développement de la formation tout au long de la vie (formation continue qualifiante ou diplômante, VAE) en collaboration avec SUDES
- Développement de l'activité internationale (programmes d'envoi et d'accueil d'étudiants étrangers, programmes de mobilité, programmes européens, mise en place d'une coopération avec l'Afrique). L'IUT réalise plus de 50% de stages ERASMUS de l'Université en mobilité sortante)
- Amélioration du lien université – entreprises par le développement de nombreuses collaborations entre l'IUT et les différents milieux socio-économiques locaux.
- Contribution à la performance recherche de l'université : Deux structures de recherche sont hébergées à l'IUT et de nombreux chercheurs (128 MCF et PR) effectuent leurs activités de recherche dans les laboratoires reconnus et labellisés de l'Université
- Evaluations des formations, avec une auto-évaluation quadriennale de l'ensemble des activités et organisations de l'IUT
- Mise en place d'un système de pilotage statistique depuis la campagne de candidature jusqu'à l'attribution du diplôme
- Mise en place d'une comptabilité analytique, d'une analyse fine de la charge et du potentiel pour une maîtrise des moyens
- Mise en place et organisation de manifestations culturelles, scientifiques et technologiques à destination de publics variés, ce qui contribue au rayonnement de l'IUT et donc de l'Université
- Participation très active de l'IUT à la vie de l'université et aux actions de tous les services de l'université :
 - Les services centraux de l'IUT travaillent en étroite collaboration avec ceux de l'Université.
 - Trois vice présidents de l'équipe de direction de l'université et un chargé de mission sont en poste à l'IUT.

3. Situation des moyens de 2008 attribués à l'IUT

3.1. Les ressources humaines

3.1.1. Emplois délégués par l'Etat (plafond d'emploi Etat) :

Tableau 2a : Emplois d'enseignants 2008 :

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	38,0	7 296,0
MCF	91,0	17 280,0
Total EC	129,0	24 768,0
PRAG	28,0	10 752,0
PRCE	26,0	9 984,0

ENSAM	10,0	3 840,0
PLP	0,0	0,0
Total 2 degré	64,0	24 576,0
PAST	8,0	768,0
ATER	8,0	1 536,0
Moniteurs	8,0	512,0
Lecteur	0,0	0,0
Maîtres de langue	0,0	0,0
Total non-permanents	24,0	2 816,0
Total	217,0	52 160,0

Parmi ces emplois, 1 PR IUT est en surnombre, 3 MCF et 1 ATER sont des emplois de l'université.

Parmi ce potentiel on compte 1283 h TD de décharges, de CRCT et de délégation.

Tableau 2b : Emplois BIATOS 2008 :

Catégorie	ITRF	ASU	Total
A	11	1	12
B	12	3	15
C	36	16	52
Total	59	20	79

Annexe 2 : Liste des emplois affectés à l'IUT en 2008

3.1.2. Emplois contractuels sur budget Etat (plafond d'emploi contractuel) :

Enseignants :

8 PAST, 8 ATER et 8 Moniteurs (cf. tableau précédent)

BIATOS

1ADASU, 1 Technicien, 1 ADTRF, 1IGE.

Emplois sur rompus temps partiels: ETP = 4,8

rompus temps partiels Cat C : 2.5

rompus temps partiels Cat A : 0.8 (échange Lille1)

CPA : Cat A : 0.5

CPA : Cat B : 0.5

CPA : Cat A : 0.5

3.1.3. Emplois contractuels sur budget propre :

1 3D, 1 3B (Lille1), 1 ADJA 2C (échange avec l'université), 1B Bis, 1 Agent administratif, 1 Agent documentaliste

A cela s'ajoutent 238 vacataires enseignants qui ont réalisé 110 38 heures d'enseignement en 2007/2008

3.1.4. Consommation ETP et la masse salariale

Tout type de prime enseignant et BIATOS (PRP, PCA, PEDR , ...) sont incluses dans la masse salariale présentée en annexe 3.

Annexe 3 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale 2008

3.1.5. Eléments d'analyse sur les ressources humaines (en lien avec le bilan social de l'Université)

La politique d'emploi d'enseignants :

Elle est globale depuis de nombreuses années. Jusqu'à l'année 2000, compte tenu du sous-encadrement de presque tous les départements, il y avait très peu de redéploiement, seuls des changements de section / discipline avaient lieu, en restant dans un même département. La correction des sous-encadrements était réalisée grâce aux créations d'emplois, 13 emplois d'enseignants – chercheurs et 6 créations d'enseignants du second degré entre 1989 et 2000. Depuis cette date, compte tenu des nouveaux taux d'encadrement et de la raréfaction des créations (4 seulement au total de 2001 à 2003), un véritable travail de redéploiement a été entrepris. Les deux départements GEA et Informatique, sous-encadrés, bénéficieront progressivement de cette redistribution. Comme le montrent les tableaux suivants :

Redéploiement à l'intérieur de l'IUT		
Année	Département d'origine	Nouvelle affectations
2005	<u>1 poste PRCE Mathématiques de GEII (PRCE 0689 Mlle RAILLON)</u>	<u>département INFORMATIQUE</u>
2006	<u>1 poste MCF 63° S de GEII (poste de M. FAUCON)</u>	<u>département INFORMATIQUE 27° S</u>
2007	<u>1 poste de PR 28° S de M.P.</u>	<u>département INFORMATIQUE 27° S</u>
	<u>1 poste de PRCE de GB (M. ENRICO)</u>	<u>département GEA pour 1 CDI à 1 contractuel en Comptabilité (M. BOBOWSKI)</u>
	<u>1 poste de PRCE Mécanique de MP</u>	<u>département Chimie Lettres modernes</u>
	<u>1 poste de PR de GB 33° S</u>	<u>département GEA 06° S</u>
	<u>1 poste MCF de GEII (M. COCQUEMPOT 61° S)</u>	<u>département GB 63° S</u>
Redéploiement avec l'université		
2008	<u>1 poste de PRCE de GB (Mme HORNEZ)</u>	<u>échangé avec 1 poste de MCF de l'EPU section 62-64° S</u>
	<u>2 postes de MCF 27° S venant du CUEEP</u>	<u>Département INFORMATIQUE</u>

Compte tenu du nombre important de départs en retraite à venir (un quart des enseignants ont plus de 55 ans), une attention particulière est désormais portée aux demandes de postes. L'équilibre Professeurs / maîtres de conférences, globalement satisfaisant (1/3, 2/3 des enseignants chercheurs), peut cependant poser problème à l'intérieur de départements. Il est par exemple difficile de recruter un professeur au département GEA, les sections 5 et 6 qui conviendraient logiquement étant soumises au concours de l'agrégation du supérieur, et dans ces conditions il est difficile d'obtenir un enseignant nommé et surtout de le garder. L'évolution de carrière des maîtres de conférences habilités à diriger les recherches est aussi un de nos soucis : leur investissement dans les départements (renouveau pédagogique, encadrement des stages et projets, charges administratives, ...) nous est essentiel.

Depuis 2 à 3 ans, on observe un renouvellement très important dû aux départs en retraite, à cela s'ajoutent quelques promotions de PRAG ou PRCE en MCF et MCF en PR. Les départs et les recrutements ces dernières années sont :

2005 : 1 PR, 5 MCF, 1 PRAG, 3 PRCE,

2006 : 3 PR, 9 MCF, 1 PRAG

2007 : 3 PR, 8 MCF

2008 : 5 PR, 8 MCF, 1 ASS, 2 PREN, 2 PRAG et 6 PRCE

2009 : 4 PR, 6 MCF, 3 PRAG et 4 PRCE

soit : 16 PR, 36 MCF, 1 ASS, 2 PREN, 7 PRAG et 13 PRCE,

Notre Stratégie est de mieux gérer ces ressources, ces moyens humains et ces nombreux départs en retraite, afin d'assurer le développement de l'IUT et de son offre de formation au niveau local dans l'université, régional et national. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une étude des potentiels et charges par section et plus finement par discipline et par matière de façon transversale au niveau de l'IUT ainsi que des indicateurs permettant les comparaisons (taux d'encadrement, développement de LP,...). L'analyse de cette étude permettra de dégager des besoins et des priorités en enseignement, ce qui impliquera à l'avenir une mutualisation de certains enseignements et un redéploiement des postes vers les disciplines déficitaires. Cette démarche s'inscrit évidemment dans la politique de gestion des emplois de l'université. Elle fait chaque année l'objet d'une large consultation avec les chefs de départements et avec les membres du conseil d'administration restreint de l'IUT.

La politique d'emploi de Personnel BIATOS :

La sous-représentation de la catégorie B pourrait montrer un manque de technicité : en réalité les personnels de catégorie C ont souvent acquis une technicité supérieure au poste occupé, sans pouvoir le faire reconnaître par une promotion, par liste d'aptitude ou par concours et il apparaît nécessaire de rehausser les emplois, ceci est mis en évidence dans les demandes de création.

Les postes gagés sur ressources formation continue sont justifiés par la charge administrative importante due au suivi strict des contrats et conventions, ils sont encore proportionnés au volume de cette formation.

Le nouveau bâtiment et le projet de rapatrier les 2 départements Chimie et GMP implantés sur le site du Recueil permettra une réaffectation des personnels, administratifs ou techniques à partir des départs en retraite important des personnels BIAITOS.

L'utilisation accrue des nouvelles technologies par les départements, les besoins en développement d'applications informatiques nécessaires au fonctionnement interne de l'IUT et des départements ont mis en évidence la nécessité de renforcer un service commun informatique et de prévoir un responsable informatique sur un poste d'ingénieur dans les années à venir pour coordonner l'ensemble.

Une concertation constituée d'entretiens avec tous les personnels AITOS de l'IUT et leurs responsables de service directs pour bien définir les missions des différents services et avoir une meilleure lisibilité des missions de chacun et de chaque service pour une meilleure communication interne vient d'être mise en place. L'objectif étant d'optimiser le fonctionnement interne des services

de l'IUT.

Il s'agit de réfléchir sur les différents projets et évolutions des services (les changements à apporter) et sur l'évolution des personnels et les formations à envisager.

3.2. La charge d'enseignement

Tableau 3 : Charge d'enseignement pour 2007-2008 et répartition des enseignements :

		hTD	
Charge d'enseignement		87143	
		hTD	%
Potentiel		52160	60,9
Vacataires	Titulaires de l'établissement	22444	26,2
	Autres titulaires de l'Education Nationale	3168	3,7
	Autres	7871	9,2
Total		85643	

Cette charge d'enseignement comprend la charge pour les DUT, les LP et les formations de l'université portées par l'IUT

La sous dotation en enseignant/enseignants-chercheurs fait apparaître un faible taux d'encadrement (60.9%)

De plus, il est important de signaler que cette charge d'enseignement est en partie liée à l'implication de l'IUT dans les formations de l'université et dans les domaines, difficilement maîtrisable en terme de charge, tels que:

l'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), la FC, la formation à distance et les relations internationales.

Enfin, on peut remarquer la difficulté d'améliorer les interventions des vacataires industriels qui représentent à l'IUT un volume d'enseignement de 7,3% de la charge totale.

L'IUT veille en général à une maîtrise stricte des dépenses et particulièrement au niveau des heures d'enseignement.

Les procédures mises en œuvre garantissent la réalisation effective des heures avant paiement.

Les programmes pédagogiques nationaux des DUT définissent les volumes horaires des formations et les tailles des groupes (DUT secondaires, groupe TD = 26 étudiants, groupe TP = 13 étudiants – DUT tertiaires, groupe TD = 28 étudiants, groupe TP = 14 étudiants).

Le projet de décret modifiant le statut de l'enseignant chercheur introduit une revalorisation des travaux pratiques pour leur reconnaissance à un niveau équivalent aux travaux dirigés.

Les formations de DUT étant pour une grande partie assurées sous forme de TP, l'IUT sera fortement impacté par cette réforme.

Une simulation sur les deux années de référence fait apparaître une surcharge d'environ **150 000 €** HTD par an.

3.3. Le patrimoine

Tableau 4 : Patrimoine alloué en 2008 :

Catégorie des locaux	SHON Formation	SHON Recherche	SHON Administration	Total
A	19806	50	2041	21897
B	4061	327	23	4411
C	5555	251	431	6237
D	180	54	100	334
E				0
Total	29602	682	2595	32879

L'IUT est actuellement dispersé sur deux sites et trois groupes de bâtiments pour une surface totale de 32 879 m².

En présentation chronologique ou historique :

Le Recueil (environs 10 000 m²)

Un mini-campus (le Recueil) de 6 bâtiments et un amphithéâtre, situés à 5 km de la cité scientifique, rue de la Recherche à Villeneuve d'Ascq (ne bénéficiant pas du statut délocalisé par le Ministère), abrite les départements Chimie et Génie Mécanique. Ces départements y disposent en particulier d'un hall de Génie Chimique et d'un atelier de Génie Mécanique, abritant des installations nécessitant surfaces et volumes importants.

Ces bâtiments, quoique plus solides par leur structure béton, nécessitent cependant des travaux de consolidation et de mise en sécurité, réclamés également par la commission de sécurité. Ces travaux pris en charge par l'université sur ses lignes de budget maintenance et mise en sécurité, sont en cours de réalisation. Ils risquent de durer plus longtemps, compte tenu de l'importance des travaux à effectuer dans l'ensemble des bâtiments de l'université,

Cet ensemble doit "bénéficier" d'équipements logistiques indépendants : chaufferie, poste d'alimentation électrique, poste gaz, standard téléphonique indépendant, raccordement au réseau informatique de l'université par lignes fixes. De même des équipements, utilisés par les deux départements, comme l'amphithéâtre ou le laboratoire de langues, ont dû être reproduits sur ce site. Ces surcoûts, financiers, et aussi surcoûts en personnels de gestion ou d'entretien, ne sont pas reconnus pour l'IUT, le site n'étant pas "délocalisé" au sens ministériel.

Malheureusement les deux départements isolés présentent de gros problèmes de sécurité, la commission de sécurité incendie a émis un avis défavorable pour l'ensemble de ce site malgré les efforts réalisés depuis quelques années (mise en conformité électrique,...).

Compte tenu du départ des établissements représentant l'activité textile de cette zone, l'avenir de ce site nous amène à avoir une réflexion approfondie. Les inconvénients de l'éloignement, au milieu

d'une zone d'activités tertiaires, prendront sans doute de plus en plus d'importance. Une reconstruction sur la cité scientifique, sans avoir été réellement chiffrée (opération en cours), nécessiterait des crédits importants : la cession des locaux existants, qui peut être envisagée, d'une part ne donnera pas un montant suffisant pour la reconstruction, d'autre part un nouvel hébergement devrait être réalisé avant d'envisager cette cession.

Puisque la politique de l'IUT A est de mutualiser les moyens humains, patrimoniaux et particulièrement les équipements spécifiques nombreux et coûteux, de permettre l'attractivité de ces formations et de sécuriser ses locaux, il est indispensable de rapatrier les deux départements à proximité immédiate des autres sur le campus universitaire qui bénéficient déjà actuellement de tous les services mutualisés. Ceci est conforme à la politique de l'université. Nous aurons donc besoin, pour cette opération de financement dans le cadre de ce contrat

Le département GEA (environs 2 200 m²)

Après avoir été hébergé à Lille, puis à Villeneuve d'Ascq, sur le domaine littéraire et juridique (Lille II et III), puis seulement littéraire (Lille III), dans des locaux mal adaptés que souhaitait récupérer cette dernière université, a pu (enfin) être relogé dans un nouveau bâtiment, construit sur la cité scientifique pour abriter aussi une partie des formations de la faculté des Sciences Economiques et Sociales, et de l'UFR de Géographie. Depuis la rentrée de septembre 2003 il dispose de locaux neufs, mieux adaptés même s'il a fallu réduire le nombre de salles de TD, en comptant sur la solidarité de la faculté de Sciences Economiques. Les locaux de GEA sont équipés de salles informatiques, de deux labos de langues, d'un centre de ressources informatique multimédia et d'équipements audio et vidéo. Nous rencontrons cependant des problèmes de salles de TD, compte tenu du nombre de formations et du nombre d'étudiants du département (25% du nombre d'étudiants de l'IUT).

Nous envisageons des discussions avec la Faculté des Sciences Economiques et Sociales, et de l'UFR de Géographie afin de pouvoir mutualiser des salles de TD dans ce bâtiment. D'ailleurs une réflexion générale au niveau de l'université sur l'optimisation de l'occupation des salles est en cours.

IUT Campus (environs 20 600 m²)

Après avoir été hébergés à Lille dans 9 bâtiments à structure métallique, de type "Pailleron" depuis 1969-1970, les quatre départements Génie Biologique, Génie Electrique, Informatique et Mesures Physiques, disposent depuis la rentrée 2006 de nouveaux locaux d'environ 20 000 m². Regrouper par pôle fonctionnel des salles de chimie, de physique, d'automatisme, d'électronique, informatique, ce matériel partiellement mutualisés pour l'instant et utilisés aussi pour de nouvelles formations hors DUT.

Ces quatre départements disposent ainsi d'un centre de ressources commun équipé de 4 amphithéâtres

entièrement équipés d'ordinateurs, de salles de TD et de TP majoritairement équipées d'ordinateur et de vidéo projecteur. A cela s'ajoute les salles et les équipements spécifiques à chaque département comme par exemple, la brasserie, l'animalerie et la cuisine diététique pour génie biologique.

Nous pouvons dire que les conditions de travail dans ces nouveaux locaux sont très bonnes et nous envisageons de profiter au maximum de ce bâtiment (l'un des meilleurs IUT de France) et de l'utiliser comme facteur de développement, de notre offre de formation et de nos relations extérieures. D'ailleurs nous sommes régulièrement sollicités pour l'organisation d'événements locaux (université Lille1), régionaux nationaux et internationaux.

Nous nous mobilisons et nous sensibilisons régulièrement le personnel et les usagers de l'IUT afin de maintenir la qualité de nos équipements et la propreté de nos locaux.

3.4. Les ressources financières 2008

Les ressources de l'IUT sont constituées de ses ressources propres (formation continue, formation par apprentissage, Taxe d'apprentissage, etc.), des subventions des collectivités locales auxquelles s'ajoute la part de dotation de l'Etat attribuée par l'Université ou identifiées par l'Etat.

Tableau 5 : Budget primitif 2008, présentation des recettes de l'UB IUT par origine :

Origine	Montant en €
Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat	2 438 180 €
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	2 438 180 €
Autres ministères	
Autres subventions et dotations	154 274 €
Collectivités Locales	106 974 €
Union Européenne	17 300 €
ANR	
Dotations	
Divers	30 000 €
Ressources propres	1 308 201 €
Droits d'inscriptions	190 389 €
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestation de formation continue	520 000 €
Taxe d'apprentissage	464 310 €
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	133 502 €

Divers (financement accueil Bac Technologique)	33 108 €
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	3 933 763 €
RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	322 564 €
Total général	4 256 327 €

Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat ne représente que 58% du budget de l'IUT hors masse salariale. Ce qui montre la dynamique de l'IUT dans le développement de ses formations par alternance et ses formations continues ainsi que dans la collecte de la taxe d'apprentissage. Ces actions constituent les origines des recettes propres de l'IUT.

Annexe 4 : Budget primitif de dépenses de 2008

D- Objectifs et projets de l'IUT 2009-2010

1. Evolution de l'activité

1.1. Actions de Formation

Catégorie	Nb Diplômes	IA	Présents aux examens	Nb de Boursiers
DUT Tertiaire/DEG-SHS	1	474	463	176
LP Tertiaire/DEG-SHS	2	41	41	19
DUT Secondaire/ST-S	6	1422	1362	582
LP Secondaire/ST-S	10	216	208	89
Total	19	2153	2074	866
L Tertiaire/DEG-SHS				
M Tertiaire/DEG-SHS				
L Secondaire/ST-S	2	69	63	19
M Secondaire/ST-S	1	90	88	38
Total	3	159	151	57
DU				

Données Rimbaus au 15 janvier 2009

Le nombre d'étudiants reste globalement stable.

Le taux d'étudiants boursiers parmi la population d'étudiants en DUT et LP non salariés est de 40,2%. Ce taux est en progression par rapport à 2008.

En plus de ces formations, l'IUT propose des formations qualifiantes destinées aux entreprises (Autocad, TEMIR : 42 auditeurs) et des formations d'aide à la réussite au sein de l'université (SAS, SAT et plot d'insertion : 67 étudiants)

1.2. Actions de Recherche et de Transfert de Technologie

L'IUT A a organisé du 8 au 10 juin le colloque national de la recherche dans les IUT (CNRIUT). Cet événement a permis aux enseignants chercheurs de se rencontrer et d'échanger. Ce qui a créé une vraie dynamique de recherche que nous souhaitons poursuivre par la mise en place d'actions de soutien et d'encouragement aux enseignants chercheurs afin d'améliorer la production recherche.

2. Objectifs de l'IUT :

La contribution de l'IUT au développement de l'université se décline dans les thèmes suivants :

- *Développement d'une offre de formation technologique et professionnelle diversifiée, en plus des 7 spécialités DUT et 13 licences professionnelles (formation initiale, continue et alternance) et afin d'améliorer l'indicateur portant sur la mesure de l'insertion*

professionnelle des diplômés, l'IUT envisage pour 2009 et 2010 :

- le maintien des effectifs dans les 20 formations actuelles (7 DUT et 13 LP),
- l'ouverture de deux Licences professionnelles de chimie en apprentissage, dès la rentrée 2009,
- l'ouverture de la licence professionnelle Eco-conception pour la rentrée 2009.
- l'ouverture de la licence professionnelle Métrologie pour la rentrée 2010.
- Huit licences professionnelles en attente d'habilitation pour la rentrée 2010
- Le DUT génie civil en attente d'habilitation
- Demande d'ouverture de LP en apprentissage pour la rentrée 2010

Ainsi, les effectifs étudiants de l'IUT pourraient être augmentés à la rentrée 2009 et à la rentrée 2010.

- *Amélioration de la réussite dans le grade de Licence (DUT, Licences professionnelles, réorientations du L1) par la mise en place d'actions internes ou élaborées avec d'autres composantes de l'université. Contribution à la mise en place d'un schéma de passerelle au niveau de l'université (SAS, SAT et plot d'insertion) et mise en place des semestres décalés. En moyenne 78% des bacheliers généraux inscrits à l'IUT obtiennent leur DUT en 4 ou 6 semestres et 53% des bacheliers technologiques inscrits à l'IUT obtiennent leur DUT en 4 ou 6 semestres*
- *Diversification de l'accueil (bacheliers technologiques directement ou issus de milieu défavorisé dans un programme avec la région, étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, ...)*
- *Amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants avec la création d'un service vie étudiante. Mise à disposition de conditions de vie et de travail favorables, à l'IUT.*
- *Développement de la formation tout au long de la vie (formation continue qualifiante ou diplômante, VAE) en collaboration avec SUDES*
- *Développement de l'activité internationale (programmes d'envoie et d'accueil d'étudiants étrangers, programme de mobilité, de programmes européens mise en place d'une coopération avec l'Afrique. L'IUT réalise plus de 50% de stage ERASMUS de l'Université en mobilité sortante)*
- *Amélioration du lien université – entreprises par le développement de nombreuses collaborations entre l'IUT et les différents milieux socioéconomiques locaux.*
- *Contribution à la performance recherche de l'université : Deux structures de recherche sont hébergées à l'IUT et de nombreux chercheurs (128 MCF et Prof) effectuent leurs activités de recherche dans les laboratoires reconnus et labellisés de l'Université*
- *Evaluations des formations, avec une auto-évaluation quadriennale de l'ensemble des activités et organisation de l'IUT*

- *Mise en place d'un système de pilotage statistique depuis la campagne de candidature jusqu'à l'attribution du diplôme*
- *Mise en place d'une comptabilité analytique, d'une analyse fine de la charge et du potentiel pour une maîtrise des moyens*
- *Mise en place et organisation de manifestations culturelles, scientifiques et technologiques à destination de publics variés. Ce qui contribue au rayonnement de l'IUT et donc de l'Université*
- *Participation très active de l'IUT à la vie de l'université et aux actions de tous les services de l'université :*
 - Les services centraux de l'IUT travaillent en étroite collaboration avec ceux de l'Université.
 - Trois VP de l'équipe de direction de l'université et un chargé de mission sont issus de l'IUT

3. Moyens 2009

3.1. Les ressources humaines

3.1.1. Emplois délégués par l' Etat (plafond d'emploi Etat) :

Les tableaux 6a et 6b ci-dessous présentent la situation au 1^{er} janvier 2009.

Tableau 6a : Emplois d'enseignants :

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	38,0	7 296,0
MCF	92,0	17 472,0
Total EC	130,0	24 960,0
PRAG	30,0	11 520,0
PRCE	25,0	9 600,0
ENSAM	8,0	3 072,0
PLP		0,0
Total 2 degré	63,0	24 192,0
PAST	8,0	768,0
ATER	8,0	1 536,0
Moniteurs	22,0	1 408,0
Lecteur	0,0	0,0
Maîtres de langue	0,0	0,0
Total non-permanents	38,0	3 712,0
Total	231,0	52 864,0

Parmi ces emplois, 1 PR IUT est en surnombre, 1 MCF et 1 ATER sont des emplois de l'université.

Parmi ce potentiel on compte 1280 h TD de décharges, de crct de délégation et de mise à disposition.

Vu le nombre de postes de moniteurs attribués à l'université cette année, environ 70, l'IUT a récupérer 14 postes supplémentaires ce qui fait en tout 22.

Par rapport à 2008, un poste PRCE IUT a été échangé contre un poste MCF de l'école d'ingénieur polytechnique Lille1 pour des besoins de recherche dans un laboratoire de l'IUT.

Tableau 6b : Emplois BIATOS :

Catégorie	ITRF	ASU	Total
A	11	1	12
B	12	3	15
C	16	36	52
Total	39	40	79

Annexe 5 : Liste des emplois affectés à l'IUT en 2009

3.1.2. Emplois contractuels sur budget Etat (plafond d'emploi contractuel) :

Enseignants :

14 emplois de moniteurs en plus par rapport à 2008

2 PREN remplacé par des emplois type PRAG

1 poste PRCE de l'IUT a été échangé contre un MCF de l'école polytechnique de Lille

2 postes MCF du CUEEP devenu postes MCF IUT

BIATOS :

1ADASU, 1 ATRF (supprimé le 1/9 /2009).

Emplois de rompus temps partiels: ETP = 4,5

rompus temps partiels Cat C : 1.9 +0.8 (échange lille1)

rompus temps partiels Cat A : 0.8 (échange Lille1)

CPA : Cat A : 0.5

CPA : Cat A : 0.5

3.1.3. Emplois contractuels sur budget propre : 6 emplois

BIATOS :

1 3D, 1 3B (Lille1), 1 ADJA 2C (échange avec l'université), 1B Bis, 1 Agent administratif, 1 Agent documentaliste (26h)

Enseignants :

A cela s'ajoute 240 vacataires enseignants pour environ 11000 heures d'enseignement

3.1.4. Projection de la consommation des ETP et de la masse salariale

Tout type de prime enseignant et BIATOS (PRP, PCA, PEDR , ...) sont incluses dans la masse salariale présentée en annexe 3.

Annexe 6 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale projeté en 2009

Le montant de cette masse salariale est basé sur une estimation qui sera corrigée en fin de l'année 2009.

3.1.5. Eléments d'analyse sur les ressources humaines

Enseignants et enseignants chercheurs :

L'IUT A dispose en 2009 de 192 postes permanents (PR, MCF, Second degré) et 38 postes non permanents (ATER, Past, Moniteurs) pour un potentiel total de 52672 h TD. Le taux d'encadrement est de 61,5 %, ce qui implique de grosses difficultés d'encadrement dans certaines disciplines.

Compte tenu de ce taux d'encadrement et du nombre important de départs en retraite à venir, Notre Stratégie est de mieux gérer ces ressources, ces moyens humains et ces nombreux départs en retraite, afin d'assurer le développement de l'IUT et de son offre de formation au niveau local dans l'université, régional et national. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une étude des potentiels et charges par section et plus finement par discipline et par matière de façon transversale au niveau de l'IUT ainsi que des indicateurs permettant les comparaisons (taux d'encadrement, développement de LP,...). L'analyse de cette étude permettra de dégager des besoins et des priorités en enseignement, ce qui impliquera à l'avenir une mutualisation de certains enseignements et un redéploiement des postes vers les disciplines déficitaires. L'objectif est d'optimiser les ressources humaines de l'IUT. Cette démarche s'inscrit évidemment dans la politique de gestion des emplois de l'université. Elle fait chaque année l'objet d'une large consultation avec les chefs de départements et avec les membres du conseil d'administration restreint de l'IUT. En plus certaines disciplines sont excédentaires au niveau des composantes de l'université, ce qui permet d'envisager des redéploiements de ces composantes vers l'IUT. Des discussions ont lieu en ce moment même dans le cadre de la campagne d'emplois 2010.

Emploi de Personnel BIATOS :

L'IUT A dispose en 2009 de 79 postes permanents (catégorie A, B, C ; ITRF et ASU) et 7 postes contractuels

Les emplois de la catégorie C représente une part importante de l'ensemble des emplois Biatos (66%). Ces personnels ont souvent acquis une technicité supérieure au poste occupé, sans pouvoir le faire reconnaître par une promotion, par liste d'aptitude ou par concours. Il apparait donc nécessaire de rehausser les emplois.

Le nouveau bâtiment et le projet de rapatrier les 2 départements Chimie et GMP implantés sur le site du Recueil permettront une réaffectation des personnels, administratifs ou techniques à partir des départs en retraite important des personnels BIAITOS.

Une concertation constituée d'entretiens avec tous les personnels AITOS de l'IUT et leurs responsables de service directs a été mise en place depuis fin 2008. Elle pour objectif de mieux définir les missions des différents services et d'avoir une meilleure lisibilité des missions de chacun et de chaque service pour une meilleure communication interne et pour une optimisation du fonctionnement interne des services de l'IUT. Il s'agit de réfléchir sur les différents projets et évolutions des services (les changements à apporter) et sur l'évolution des personnels et les formations à envisager.

L'évolution des ressources humaines de l'IUT sera présentée dans le COM 2010.

3.2. La charge d'enseignement

Tableau 7 : Prévision de la charge d'enseignement pour 2008-2009 et de la répartition des enseignements :

		hTD	
Charge d'enseignement		87635	
		hTD	%
Potentiel		52864	61,7
Vacataires	Titulaires de l'établissement	21740	25,4
	Autres titulaires de l'Education Nationale	3167	3,7
	Autres	7871	9,2
Total		85642	

Les 14 emplois moniteurs en plus en 2009 ont permis d'améliorer d'un point le taux d'encadrement.

3.3. Le patrimoine

Aucune évolution de surface ou d'affectation de locaux sur le patrimoine IUT 2009.

La démolition de l'ancien IUT est bien engagée et sera probablement achevée fin janvier 2010.

Tableau 8 : Patrimoine alloué en 2009 :

Catégorie des locaux	SHON Formation	SHON Recherche	SHON Administration	Total
A	19806	50	2041	21897
B	4061	327	23	4411
C	5555	251	431	6237
D	180	54	100	334
E				0
Total	29602	682	2595	32879

Projet de rapatriement des départements du recueil :

Le site du recueil abrite les deux départements Chimie et Génie Mécanique et Productique.

Ces bâtiments nécessitent des travaux de consolidation et de mise en sécurité, réclamés également par la commission de sécurité. Cet ensemble doit "bénéficier" d'équipements logistiques indépendants : chaufferie, poste d'alimentation électrique, poste gaz, standard téléphonique indépendant, raccordement au réseau informatique de l'université par lignes fixes. De même des équipements, utilisés par les deux départements, comme l'amphithéâtre ou le laboratoire de langues, ont dû être reproduits sur ce site. Ces surcoûts, financiers, et aussi surcoûts en personnels de gestion ou d'entretien, ne sont pas reconnus pour l'IUT, le site n'étant pas "délocalisé" au sens ministériel.

Malheureusement les deux départements isolés présentent de gros problèmes de sécurité, la commission de sécurité incendie a émis un avis défavorable pour l'ensemble de ce site malgré les efforts réalisés depuis quelques années (mise en conformité électrique,...).

Les inconvénients de l'éloignement, au milieu d'une zone d'activités tertiaires, prendront sans doute de plus en plus d'importance. Une reconstruction sur la cité scientifique est plus que nécessaire

Puisque la politique de l'IUT A est de mutualiser les moyens humains, patrimoniaux et particulièrement les équipements spécifiques nombreux et coûteux, de permettre l'attractivité de ces formations et de sécuriser ses locaux, il est indispensable de rapatrier les deux départements à proximité immédiate des autres sur le campus universitaire qui bénéficient déjà actuellement de tous les services mutualisés. Ceci est conforme à la politique de l'université.

3.4. Moyens financiers

Le Conseil de l'IUT est appelé à voter un budget propre qui est ensuite intégré dans le budget de l'université.

Il est établi sur la base de la dotation d'Etat de 2008 (DGF, Contrat) et des ressources propres à l'IUT.

Tableau 9 : Budget primitif 2009, présentation des recettes de l'UB IUT par origine :

Origine	Montant en €
---------	--------------

Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat	2 438 180,00€
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	2 438 180,00€
Autres ministères	
Autres subventions et dotations	298 488,82€
Collectivités Locales	111 188,82€
Union Européenne	17 300,00€
ANR	
Dotations	
Divers	170 000,00€
Ressources propres	1 232 516,12€
Droits d'inscriptions	156 604,00€
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestation de formation continue	520 000,00€
Taxe d'apprentissage	435 387,12€
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	120 525,00€
Divers Plan de relance équipement IUT	126 246,00€
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	4 095 430,94€
RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	292 280,00€
Total général	4 387 710,94€

Le budget globalement stable par rapport à 2008.

La DGF est stable depuis 2005 elle représente 55,5% du budget global (hors Masse salariale)

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2009

4. Projets de l'IUT

4.1. Projets pluriannuels d'investissement

La politique d'investissements pluriannuels sera définie en concertation avec l'université fin 2009.

Nous pouvons citer deux types de projets :

4.1.1. Projet patrimoine et travaux

· Le projet prioritaire pour l’IUT est le rapatriement des deux départements du recueil ainsi que la mise en place d’une halle de technologie regroupant la biologie, la chimie, la mécanique, génie électrique et mesure physique, dans un esprit de mutualisation et d’ouverture vers les entreprises.

· Travaux de réparation et de sécurité comme indiqués dans le tableau suivant :

SECURITE				
Site : Le Recueil	Désignation des opérations	Coût TTC	OBSERVATIONS	
	Tranche conditionnelle N° 3 mise en conformité électrique.	154 360	Prix révisé environ (il faudra y ajouter le cout du BE + bureau contrôle.)	
	Eclairage extérieur cheminement entre bâtiment et parking	15 000	Urgent les personnels se plaignent, il est dangereux de cheminer dans le noir.	
	4 Portes extérieures avec tiercée en acier laquée	14 400	la sécurité des biens et personnes n'est plus assurée actuellement	
	40 Fenêtres	25 000	Pare closes inexistantes	
	3 Sorbonnes	25 000		
	Garde corps sur terrasse zone de replie (avec système échelle)	4 800	Cf le rapport de la commission de sécurité incendie	
	Réfection de la toiture terrasse du bâtiment Physique	81 000	Infiltration dans les locaux techniques courant fort et faible	
	Passage de l'alimentation Gaz à l'extérieur	5 000	Réclamé par la commission de sécurité	
	Pose détection gaz en chaufferie	10 628	Non conforme à la réglementation actuellement	
	Sous Total 335 188 Euros TTC			
	Site IUT Cité scientifique	Désignation des opérations	Coût TTC	OBSERVATIONS
	Local poubelle (DASRI - cartons - banal)	14 000		
	Garde corps en terrasse technique du R+3	15 000	Réclamé par le DIUO	
Sous Total 29 000 Euros TTC				

	TOTAL Sécurité	364 188	€ TTC
--	-----------------------	----------------	-------

Travaux de réparation			
IUT Recueil	Nettoyage des toitures terrasses	7 000	
	Réparation de l'eau pluviale en gaine technique et sous sol	5 000	
	réparation EP à l'atelier génie mécanique.		
	<i>Travaux du P3 Chauffage prix en charge par l'IUT</i>	<i>170 453</i>	
	<i>c'est 28408 euros sur 6 ans.</i>		
	Relevé d'étanchéité à reprendre Halle T10	2 000	
Halle T10			
	Nettoyage et traitement en toiture	1 800	
Cité scientifique			
	Traitement définitif des 3 patios avec de l'enrochement	20 000	

Total travaux et réparations 206 253 € TTC

4.1.2. Investissement pédagogique

- Renouvellement de deux labo de langue en GEA (coût estimé 100 000 €)
- Spectromètre d'Absorption Atomique à flamme (mutualisable MP- Chimie) (35 000 €)
- Potentiostat + stand électrode tournante platine : (25 000 €)
- Spectromètre de fluorescence X (mutualisation MP et Chimie) : (50 000 €)
- Analyseur thermogravimétrique : (20 000 €) (mutualisation MP et Chimie)
- Polarimètre automatique : (20 000 €)
- Appareil d'analyse CPG couplé avec le spectromètre de masse (56000 €) (mutualisation Chimie et MP)
- Achat de deux appareils de chromatographie phase gaz (TCD et FID) (24800 €) (Mutualisation Chimie et Biologie)
- Achat des armoires de sécurité pour les salles TP de chimie organique et Minérale (16500 €)
- Autoclave pilote rotatif Bi-process : (101 700 €)
- Microscope multiobservateurs évolutif : (24 500 €)

- Etuves bactériologiques (6) : (36 600 €)
- Centrifugeuses universelles (3) : (13 700 €)
- Microscopes (14) : (21 800 €)
- Ensemble électrophorèse (2 SDS PAGE + 1 acétate de cellulose + système de distillation + système à reflux) : (10 200 €)
- Ensemble colorimètres (4 colorimètres thermostatés + 1 bain marie à circulation + 6 colorimètres : (38 800 €) (mutualisation GB, Chimie et GMP)
- Ensemble de centrifugeurs (1 centrifugeur ventilé polyvalent + 2 mini centrifugeurs à microtubes) : (10 800 €)
- HPLC (chromatographie en phase liquide) : (50 000 €)
- Serveur AS 400 : (50 000€)
- 3 Serveurs : (30 000€) (mutualisation Informatique et Biologie)

4.2. Projets offre de formation

- Développement de l'offre (DUT et LP) en Formation Initiale, continue diplômante et qualifiante et en alternance
- Développement de l'accueil des bacheliers technologiques
- Développement des dispositifs de réorientation et de passerelles entre le DUT, LP et la licence généraliste à n'importe quel niveau
- Amélioration de la réussite
- Développement du lien université – emploi (relations avec l'environnement économique)

Cette offre doit être conduite en cohérence avec la politique de l'Université des sciences et technologies de Lille et en cohérence avec l'offre des formations post-Bac de la région.

4.3. Projets offre de recherche

Amélioration de la production recherche par la mise en place d'action de soutien et d'encouragement aux enseignants chercheurs.

Développement du transfert de technologie en lien avec la formation

L'IUT héberge deux équipes de recherche, mais la plupart des enseignants sont intégrés dans des laboratoires de l'université. Certains d'entre-eux rencontrent des difficultés à faire une recherche de qualité.

4.4. Projets Pilotage

- Fiabilisation du pilotage de la gestion des ressources humaines et de la

gestion financière de l' IUT en cohérence avec l'évolution de l'université :

- Optimisation du fonctionnement des services de l'IUT par la mise en place d'une concertation avec les personnels
 - Etude des charges et potentiel enseignants pour le redéploiement interne des postes et une gestion prévisionnelle et pluriannuelle des emplois, afin d'assurer le développement de l'offre de formation IUT
 - Maîtrise des moyens financiers par la mise en place d'investissements communs et par la mutualisation
-
- Développement du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique IUT
 - Mise en œuvre une réelle politique commune de l'IUT, en matière de partenariat avec les milieux professionnels.

E. Evaluation et suivi

1. Evaluation

Une analyse partagée de la situation reposant sur des indicateurs définis conjointement constituera le préalable à la négociation entre les parties du contrat suivant. L'évaluation sera dotée d'un volet qualitatif visant à s'assurer de la réalité du cadre d'autonomie consenti à l'IUT par l'université.

En outre, l'IUT réalisera son évaluation selon les modalités de la procédure ministérielle conçue pour mettre en évidence les points forts, les points faibles et les perspectives propres à l'institut et aux formations qu'il dispense. La situation de l'IUT ou de ses départements sera décrite suivant les objectifs stratégiques figurant dans le projet annuel de performance (PAP) en matière de formation, de recherche universitaire et de vie étudiante. Cette description s'accompagnera de données chiffrées et de tout élément d'éclairage sur les différents domaines abordés, en comparaison de la situation du début de contractualisation. Les objectifs stratégiques et les projets prioritaires de l'IUT pour la période du contrat quadriennal suivant seront présentés en fonctions des éléments précédents. Le dossier d'auto-évaluation, après validation par le conseil de l'IUT, sera présenté au CEVU et au Conseil d'Administration de l'université. Il sert de base à l'évaluation de l'institut qui sera réalisée dans le cadre de la commission consultative nationale des IUT en s'appuyant sur les travaux des commissions pédagogiques nationales pour ce qui concerne l'activité spécifique de chaque département. Les conclusions de ces évaluations enrichiront le CIPOM suivant.

En élargissant le champ des responsabilités des universités, la loi LRU leur impose en contrepartie des obligations nouvelles pour améliorer la qualité de leur gestion et permettre la certification de leurs comptes.

L'IUT appliquera les protocoles d'audit interne mis en place par l'université dans le cadre de la certification de ses comptes.

Pour sa part, l'IUT devra être en mesure de fournir une information complète et consolidée sur ses comptes.

2. Suivi du Contrat interne d'Objectifs et de Moyens

Un rapport synthétique d'avancement annuel accompagné d'un tableau de bord permettra son suivi et le cas échéant, la mise en œuvre d'actions correctives.

Ce rapport, après validation par le conseil de l'IUT puis le CA de l'université sera communiqué à la Commission Consultative Nationale et à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

3. Durée du Contrat interne d'Objectifs et de Moyens

Ce Contrat interne d'Objectifs et de Moyens régissant les relations entre l'université et l'IUT, a été approuvé :

- par le Conseil de l'IUT du
- le Conseil d'Administration de l'université du

Le présent contrat interne d'objectifs et de moyens est établi pour l'année 2009 et fera l'objet d'une mise à jour en fin d'année 2009.

A, le

Pour l'Université

Pour l'IUT

Le Président

Le Président

le Directeur

F. Les Annexes :

Annexe 1 : Liste des diplômes 2008

Annexe 2 : Liste des emplois affectés à l'IUT en 2008

Annexe 3 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale 2008

Annexe 4 : Budget primitif de dépenses de 2008

Annexe 5 : Liste des emplois affectés à l'IUT en 2009

Annexe 6 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale projeté en 2009

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2009

Annexe 8 : Les activités des différents services de l'IUT

Annexe 1 : Liste des diplômes 2008

	Intitulé	Année d'ouverture
DUT secondaires		
1	Chimie	1970
2	Génie Biologique	1967
3	GEII	1966
4	GMP	1973
5	Informatique	1968
6	Mesures Physiques	1970
7		
8		
LP secondaires		
1	ICP / ACE (chimie)	2006
2	ICP / PTSFRF (chimie)	2006
3	MDO / SQAL (biologie)	2000
4	MDO / SQPS (biologie)	2000
5	MSP / MTG (GEII)	2006
6	PI / TUT (GMP)	2007
7	RT / CGIR (Informatique)	2000
8	SIL / DAII (Informatique)	2000
9	RT / IRI (GEII)	2000
10	GPI / VI (GMP)	2008
DUT tertiaires		
1	GEA	1967
2		
LP tertiaires		
1	MDO / CSP	2006
2	MDO / AGEFI	2008
3		
4		
Autres diplômes		
1	LG EEA PI Parcours Mesure Instrumentation procédés	
2	LG Biologie Parcours QEPI	
3	Master HSQE	
4		

Annexe 2 : Liste des emplois affectés à l'IUT en 2008

Emplois Enseignants

	CORPS	GRADE	N° EMPLOI
	Professeur des universités 38 Emplois		
1		1C	65 PR 0140
2		CE	64 PR 0141
3		1C	64 PR 0634
4		2C	64 PR 0355
5		CE	33 PR 0763
6		2C	66 PR 0139
7		2C	68 PR 0354
8		2C	66 PR 0646
9		2C	63 PR 0345
10		1C	32 PR 0151
11		1C	32 PR 0860
12		CE	32 PR 0918 (surnombre)
13		2C	31 PR 0638
14		1C	32 PR 1669
15		2C	32 PR 0349
16		2C	19 PR 1464
17		2C	63 PR 0137
18		2C	63 PR 0348
19		2C	61 PR 1657
20		2C	63 PR 1373
21		2C	61 PR 1594
22		CE	60 PR 0833
23		2C	61 PR 0732
24		1C	60 PR 1372
25		2C	63 PR 1462
26		2C	30 PR 1572
27		2C	60 PR 0309
28		2C (retraite 1/10/07 11mois d'invités)	27 PR 0042
29		2C	27 PR 0919
30		1C	27 PR 0138
31		2C	27 PR 0474
32		2C (ATER)	30 PR 0142
33		1C	28 PR 0734
34		2C	31 PR 0745
35		CE (délégation CNRS)	28 PR 0746
36		CE (délégation CNRS) ATER	30 PR 0648
37		2C	30 PR 0982
38		2C	33 PR 1677

	Maîtres de conférences 91 emplois		
39		HC	01 MCF 0163
40		CN	01 MCF 0385
41		CN	01 MCF 0887
42		CN	06 MCF 0384
43		HC	06 MCF 0861
44		CN	06 MCF 1670
45		CN	09 MCF 0165
46		CN	19 MCF 0177
47		CN (détachement) ATER	26 MCF 0628
48		CN	26 MCF 0868
49		CN	26 MCF 0920
50		CN	27 MCF 0166
51		CN	27 MCF 0351
52		CN	27 MCF 0352
53		CN	27 MCF 0624
54		CN	27 MCF 0627
55		CN	27 MCF 0630
56		CN	27 MCF 0631
57		ATER	27 MCF 0632
58		CN	27 MCF 0867
59		CN	27 MCF 0991
60		CN	27 MCF 1003
61		CN	27 MCF 1656
62		CN	27 MCF 1715
63		CN	28 MCF 0360
64		CN	28 MCF 0649
65		CN	28 MCF 0761
66		CN	28 MCF 1582
67		CN	30 MCF 0357
68		HC	30 MCF 0358
69		HC	30 MCF 0654
70		CN	30 MCF 0836
71		CN	30 MCF 1638
72		ATER	31 MCF 1458
73		CN	32 MCF 0359
74		CN	32 MCF 0650
75		CN	32 MCF 0652
76		CN	32 MCF 1459
77		CN	33 MCF 1374
78		CN	40 MCF 0637
79		CN	41 MCF 0356
80		CN	60 MCF 0837
81		CN	60 MCF 1030
82		CN	60 MCF 1303
83		CN	61 MCF 0346
84		CN	61 MCF 0622
85		ATER	61 MCF 0834
86		CN (80%)	61 MCF 1460
87		CN	62 MCF 0361
88		CN	62 MCF 0653
89		ATER	63 MCF 0041

90		CN	63 MCF 0347
91		CN	63 MCF 0350
92		HC	63 MCF 0488
93		CN	63 MCF 0616
94		CN	63 MCF 0618
95		CN	63 MCF 0620
96		CN	63 MCF 0621
97		CN	63 MCF 0635
98		CN	63 MCF 0651
99		CN	63 MCF 0794
100		CN	63 MCF 0863
101		CN	63 MCF 0922
102		CN	63 MCF 1113
103		CN	63 MCF 1300
104		CN	63 MCF 1461
105		CN	63 MCF 1463
106		CN	64 MCF 0619
107		CN	64 MCF 0633
108		HC	64 MCF 0641
109		HC	64 MCF 0644
110		HC	64 MCF 0645
111		CN	64 MCF 1304
112		HC	64 MCF 1309
113		CN	64 MCF 1644
114		CN	64 MCF 1678
115		CN	65 MCF 0338
116		CN	65 MCF 0639
117		CN	65 MCF 0642
118		CN	65 MCF 0647
119		CN	65 MCF 1639
120		CN	67 MCF 0337
121		CN	67 MCF 0643
122		HC	68 MCF 0386
123		CN	71 MCF 0697
124		CN	71 MCF 1208
125		CN	06MCF 1696 (poste Lille 1)
126		CN 70% congé parental	27 MCF (poste Lille1)
127		CN	27 MCF 1734 (poste Lille 1)
128		CN	27 MCF 1735 (poste Lille 1)
129	Assistant		27 ASS 0625
	ATER 8 emplois		
130		100%	06 ATER 1624
131		100%	06 ATER 1625
132		100%	60 ATER 1641
133		100%	27 ATER 1655
134		100%	27 ATER 1640
135		100%	25 ATER 1627
136		100%	27 ATER 1626
137		100%	28/30 ATER 1687 (poste Lille 1)
	PAST 8 emplois 96h		
138		2 invités de 3 mois	PAST 8012
139		vacant	PAST 8018

140		Contrat triennal	PAST 8019
141		Contrat triennal	PAST 8014
142		Contrat triennal	PAST 8020
143		Contrat triennal	PAST 8021
144		Contrat triennal	PAST 8015
145		Contrat triennal	PAST 8013
	PRAG 28 emplois		
146		PRCE CN	PRAG 0688
147		CN	PRAG 1571
148		HC	PRAG 0670
149		HC	PRAG 0054
150		CN	PRAG 1215
151		CN	PRAG 1411
152		CN	PRAG 1569
153		CN	PRAG 1570
154		CN	PRAG 1573
155		CN	PRAG 1574
156		CN	PRAG 1642
157		CN (CDI)	PRAG 0684
158		CN	PRAG 1375
159		PRCE CN	PRAG 0387
160		HC	PRAG 0671
161		HC	PRAG 0718
162		CN	PRAG 0717
163		HC	PRAG 0838
164		HC	PRAG 0865
165		CN	PRAG 1293
166		CN	PRAG 1414
167		HC	PRAG 0839
168		PRCE CN	PRAG 0841
169		HC	PRAG 0626
170		CN	PRAG 0690
171		CN	PRAG 1412
172		CN	PRAG 0774
173		CN (80%)	PRAG 1564
	PRCE 26 emplois		
174		CN	PRCE 0692
175		CN	PRCE 1370
176		HC	PRCE 0808
177		HC	PRCE 1200
178		CN	PRCE 0694
179		CN (CLM)	PRCE 0683
180		CN	PRCE 1371
181		HC	PRCE 1376
182		PRAG CN	PRCE 0864
183		CN	PRCE 0696
184		HC	PRCE 3556
185		Bi-Admissible	PRCE 0685
186		CN	PRCE 0686
187		CN	PRCE 0693
188		HC	PRCE 1415
189		HC	PRCE 0672
190		CN	PRCE 1390
191		HC	PRCE 1292

192		HC	PRCE 0687
193		CN	PRCE 0780
194		CN	PRCE 1413
195		CN	PRCE 0691
196		CN	PRCE 0999
197		CN	PRCE 0695
198		HC	PRCE 0775
199		CN	PRCE 0689
	PREN 10 emplois		
200		HC	PREN 0723
201		HC	PREN 0725
202		CN	PREN 0724
203		CN	PREN 1457
204		HC	PREN 0720
205		CN	PREN 0866
206		CN	PREN 0715
207		CN	PREN 0719
208		CN	PREN 0840
209		CN	PREN 0722
217	Moniteurs 8 : 64h		

EMPLOIS BIATOS

1	ADAENES 1	APAENES	00614 T
2	SASU	SASU CE	02017 T
3		3 SASU CS 80%	02018 U
4		SASU CS 80%	02019 V
5	AASD	AASD P2	04149 K
6		15 AASD P1	04151 M
7	2 personnes en plus	AASD 1	04150 L
8	sur postes Lille 1 (échange)	AASD P1 CPA 50%	04148 J
9		PV contractuelle	06144 D
10		AASD P1	16491 A
11		AASD 1 80%	06161 X
12		AASD P1 80%	04147 H
13		AASD 2	06146 X
14		AASD 1 80%	06143 C
15		AASD P2	06147 G
16		AASD P2	07509 M
17		AASD 1	07511 P
18		AASD 1	10628 C
19		AASD 1	38511 K
20	ATEC	ATEC 2	11628 P
21	IGE	IGE 2C (CLD)	02306 G
22		5 IGE 2C	04098 E
23		IGE 2C (CPA 50%)	19431 W
24		IGE 1C	28 134 F
25		IGE 2C (mi-temps thérapeutique)	64597 P
26	ASI	ASI	4 099 F
27		6 ASI 80%	21031 K
28		ASI 80%	04093 Z

29		ASI	30672 P
30		ASI	58019 P
31		ASI	58020 R
32	TECHNICIEN	CN	09096 M
33	12	CS	04102 J
34		CE	24710 J
35		CN	03891 E
36		CS	04105 M
37		CN	14354 C
38		poste vac. (contractuel)	23970 E
39		CN	04104 L
40		CS	24839 Z
21		CE	24838 Y
42		CS CPA 50%	04079 J
43		CS	66695 V
44	ATRF	ATRF P2	12165Y
45		ATRF P2	04075 E
46		ATRF P2	13108 Y
47		ATRF P1	01887 B
48		ATRF P2	30748 X
49		échange Lille 1	41959 H ou 04091 K
50		ATRF P2	35041 N
51		ATRF P1	35122 B
52		ATRF P2	33936 M
53		ATRF P2 (CPA 50%)	45257 T ou 41129 F
54		PV contractuel	45477 G ou 54083 L
55		ATRF P2	04091 X ou 54084 M
56		ATRF P1	04095 B ou 55477 B
57		ATRF P2 60%	04096 C ou 34141 K
58		ATRF P1	50206 X ou WI 0173
59	Poste gagé IUT	ATRF P1	IUT
60		échange Lille 1	51021 H ou WI 0174
61		PV contractuel	52323 Y ou WI 0207
62		ATRF 1	03997 V
63		ATRF 1	15110 Z
64		ATRF 1	41128 E
65		ATRF 2	04220 M ou 52592 R
66		ATRF 1	43849 M ou 52593 S
67		ATRF 1	34141 K ou WI 0128
68		ATRF 1 (CLD)	31447 G
69		ATRF 1	23062 T
70		ATRF 2	43099 X ou 51548 F
71		ATRF 2	43100 Y ou 51549 G
72		ATRF 2	43136 M ou 51550 H
73		ATRF 2	47165 S ou 52594 T
74		ATRF 2	47166 T ou 52955 U
75		ATRF 2 80%	43851 P ou 52596 V
76		ATRF 2	43908 B ou 57080 U
77		ATRF 2	43910 D ou 57081 V
78		échange Lille 1	48899 B ou 60578
79		échange Lille 1	04089V
80		ATRF 2	47383 ou WI 0388
81		SASU CN	IUT A (échange université)
82	poste gagé	IGE 2C	IUT A

83	Contractuels Univ. Lille 1	3 B (CDD)	Lille1
84	Contractuels IUT	1B Bis	IUT ressources propres
85	Contractuels budget Lille 1	ADJA 2C	Echange Lille1
86	Contractuels budget iut	3D (CDI)	IUT ressources propres
87	Contractuels budget iut	Agent documentaliste 30%	IUT ressources propres

Annexe 3 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale 2008

Destination		ETP		Masse salariale		
		BIATOS en ETP	Enseign. En ETP	BIATOS en €	Enseign. En €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	67,4	211.83	2 225 134 ,56	12 350 434.56	14 575 569.12
102	Formation initiale et continue de niveau master					
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat					
105	Bibliothèques et documentation	1,2		46 587,54		46 587,54
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	0,5	12,25	32350,96	849 559 ,09	881 910,05
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		22		1 455 874.99	1 455 874,99
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		14		960 525,75	960 525,75
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		0,5		26639,69	26639,69
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement					
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		4,5		222 777,76	222 777,76
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale					
113	Diffusion des savoirs et musées					
114	Immobilier	17.5		692 988,27		692 988,27
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	4,4	1	244 732	82925,105	327657,10
201	Aides directes					
202	Aides indirectes					
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives					
Total		91	266 ,08	3 241 793.33€	15 948 736.95 €	19 190 530.28 €

Le nombre d'emplois ETP correspond aux emplois délégués par l'Etat, aux emplois contractuels sur budget Etat et aux emplois contractuels sur budget propre (à l'exclusion des surveillants, des professeurs invités et des étudiants vacataires).

La masse salariale comprend les salaires des personnels de l'IUT ainsi que toutes les primes, les salaires des professeurs invités par l'IUT, des surveillants de contrôle, des étudiants vacataires et des heures complémentaires. La répartition de la masse salariale pour la recherche est partielle.

Annexe 4 : Budget primitif de dépenses de 2008

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 788 008,00€	740 089,00€	305 400,00€	2 833 497,00€
102	Formation initiale et continue de niveau master	134 766,00 €	36 784,00€		171 550,00€
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat				-
105	Bibliothèques et documentation		20 000,00€		20 000,00€
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		66 280,00€	10 000,00€	76 280,00€
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies				
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur				
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement				
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société				
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale				
113	Diffusion des savoirs et musées				
114	Immobilier	40 000,00€	733 000,00€	67 000,00€	840 000,00€
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement		130 000,00€		130 000,00€
					-
201	Aides directes				-
202	Aides indirectes				-
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		5 000,00€		5 000,00€
TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement		1 929 666,00€	1 731 153,00€	382 400,00€	4 043 219,00€
DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement			180 000,00€		180 000,00€
Total général		1 929 666,00€	1 911 153,00€	382 400,00€	4 256 327,00€

Personnel : compte 64 + compte 631 + compte 632 + compte 633

Fonctionnement : (compte 60 – compte 603) + compte 61 + compte 62 + compte 635 + compte 637 + compte 65 + compte 66 + compte 671 +compte 678

Investissement : compte 20 + compte 21 + débit du compte 23 - crédit du compte 23 + compte 26 + compte 27 + débit du compte 16 + débit du compte 17

Dépenses non décaissables « DZ » : compte 68 + compte 603 + prestations internes

Annexe 5 : Liste des emplois affectés à l'IUT en 2009

Emplois Enseignants :

	CORPS	GRADE	N° EMPLOI
	Professeur des universités, 38 emplois		
1		1C	65 PR 0140
2		CE	64 PR 0141
3		1C	64 PR 0634
4		2C	64 PR 0355
5		2C	06 PR 0763
6		2C	66 PR 0139
7		2C	68 PR 0354
8		2C	66 PR 0646
9		2C	63 PR 0345
10		1C	32 PR 0151
11		1C	32 PR 0860
12		CE	32 PR 0918 (surnombre)
13		2C	31 PR 0638
14		1C	32 PR 1669
15		2C	32 PR 0349
16		2C	19 PR 1464
17		2C	63 PR 0137
18		2C	63 PR 0348
19		2C	61 PR 1657
20		2C	63 PR 1373
21		2C	61 PR 0594
22		2C	60 PR 0833
23		2C	61 PR 0732
24		1C	60 PR 1372
25		2C	63 PR 1462
26		2C	30 PR 1572
27		2C	60 PR 0309
28		2C	27 PR 0042
29		2C (retraite 31/12/08 + 8 mois invités)	27 PR 0919
30		1C	27 PR 0138
31		2C	27 PR 0474
32		2C	30 PR 0142
33		1C	28 PR 0734
34		2C	31 PR 0745
35		CE (dispo université)	28 PR 0746
36		CE (délégation CNRS)	30 PR 0648
37		2C	30 PR 0982
38		2C	28 PR 1677
	Maîtres de conférences 92 emplois		
39		HC	01 MCF 0163
40		CN	01 MCF 0385
41		PV (ATER + invités)	01 MCF 0887
42		CN	06 MCF 0384

43		CN	06 MCF 1670
44		CN	09 MCF 0165
45		CN	19 MCF 0177
46		CN (détachement) ATER	26 MCF 0628
47		CN	26 MCF 0868
48		CN	26 MCF 0920
49		CN	27 MCF 0166
50		CN	27 MCF 0351
51		CN	27 MCF 0352
52		CN	27 MCF 0624
53		CN	27 MCF 0625
54		CN	27 MCF 0627
55		CN	27 MCF 0630
56		CN	27 MCF 0631
57		CN	27 MCF 0632
58		CN	27 MCF 0834
59		CN	27 MCF 0867
60		CN	27 MCF 0991
61		CN	27 MCF 1003
62		CN	27 MCF 1656
63		CN	27 MCF 1715
64		CN	27 MCF 1734
65		CN	27 MCF 1735
66		CN	28 MCF 0360
67		CN	28 MCF 0649
68		CN	28 MCF 0761
69		CN	28 MCF 1582
70		CN	30 MCF 0357
71		HC	30 MCF 0358
72		HC	30 MCF 0654
73		ATER	30 MCF 0836
74		CN	30 MCF 1638
75		CN	31 MCF 1458
76		CN	32 MCF 0359
77		CN	32 MCF 0650
78		CN	32 MCF 0652
79		CN	32 MCF 1459
80		CN	33 MCF 0861
81		CN	33 MCF 1374
82		CN	40 MCF 0637
83		CN	41 MCF 0356
84		CN	60 MCF 0837
85		CN	60 MCF 1030
86		CN	60 MCF 1303
87		CN	61 MCF 0346
88		CN	61 MCF 0622
89		CN (80%)	61 MCF 1460
90		CN	62 MCF 0361
91		CN	62 MCF 0653
92		CN	62 MCF 1729
93		CN	63 MCF 0041
94		CN	63 MCF 0347
95		CN	63 MCF 0350

96		HC	63 MCF 0488
97		CN	63 MCF 0616
98		ATER	63 MCF 0618
99		ATER	63 MCF 0620
100		CN	63 MCF 0621
101		CN	63 MCF 0635
102		CN	63 MCF 0651
103		CN	63 MCF 0794
104		CN	63 MCF 0863
105		CN	63 MCF 0922
106		CN	63 MCF 1113
107		CN	63 MCF 1300
108		CN	63 MCF 1461
109		CN	63 MCF 1463
110		CN	64 MCF 0619
111		CN	64 MCF 0633
112		CN	64 MCF 0641
113		HC	64 MCF 0644
114		HC	64 MCF 0645
115		CN	64 MCF 1304
116		HC	64 MCF 1309
117		CN	64 MCF 1644
118		CN	64 MCF 1678
119		CN	65 MCF 0338
120		CN	65 MCF 0639
121		CN	65 MCF 0642
122		CN	65 MCF 0647
123		CN	65 MCF 1639
124		CN	67 MCF 0337
125		CN	67 MCF 0643
126		HC	68 MCF 0386
127		CN	71 MCF 0697
128		CN	71 MCF 1208
129		CN 70% congé parental	27 MCF (poste Lille1)
130		CN	06MCF 1696 (poste Lille 1)
	ATER 8 emplois		
131		100%	06 ATER 1624
132		100%	06 ATER 1625
133		100%	60 ATER 1641
134		100%	27 ATER 1655
135		100%	27 ATER 1640
136		100%	27 ATER 1627
137		100%	27 ATER 1626
138		100%	28/30 ATER 1687 (poste Lille 1)
	PAST 8 emplois		
139		2 invités de 3 mois	PAST 8012
140		Contrat triennal	PAST 8018
141		Contrat triennal	PAST 8019
142		Contrat triennal	PAST 8014
143		Contrat triennal	PAST 8020
144		Contrat triennal	PAST 8021
145		Contrat triennal	PAST 8015
146		Contrat triennal	PAST 8013

	PRAG 30 emplois		
147		PRCE CN	PRAG 0688
148		CN	PRAG 1571
149		CN	PRAG 0670
150		PLP CN	PRAG 0866
151		HC	PRAG 0054
152		CN	PRAG 1215
153		CN	PRAG 1411
154		CN	PRAG 1569
155		CN	PRAG 1570
156		CN	PRAG 1573
157		CN	PRAG 1574
158		CN	PRAG 1642
159		CN (CDI)	PRAG 0684
160		CN	PRAG 1375
161		PRCE CN	PRAG 0387
162		PRCE CN	PRAG 0671
163		HC	PRAG 0718
164		CN	PRAG 0717
165		HC	PRAG 0838
166		HC	PRAG 0865
167		HC	PRAG 1293
168		CN	PRAG 1414
169		HC	PRAG 0839
170		PRCE CN	PRAG 0841
171		HC	PRAG 0626
172		CN	PRAG 0690
173		CN	PRAG 1412
174		CN	PRAG 0774
175		CN	PRAG 0722
176		CN (80%)	PRAG 1564
	PRCE 25 emplois		
177		CN	PRCE 0692
178		Contrat	PRCE 1370
179		HC	PRCE 0808
180		CN	PRCE 0694
181		retraite 15/3 + compl.	PRCE 0683
182		CN	PRCE 1371
183		CN	PRCE 1376
184		CN	PRCE 0696
185		HC	PRCE 0682
186		Bi-Admissible	PRCE 0685
187		CN	PRCE 0686
188		CN	PRCE 0693
189		HC	PRCE 1415
190		HC	PRCE 0672
191		CN	PRCE 1390
192		HC	PRCE 1292
193		HC	PRCE 0687
194		CN	PRCE 0780
195		CN	PRCE 1413
196		CN	PRCE 0691
197		PRAG CN	PRCE 0864
198		CN	PRCE 0999

199		CN	PRCE 0695
200		CN	PRCE 0775
201		PRAG CN	PRCE 0689
	PREN 8 emplois		
202		HC	PREN 0723
203	8	HC	PREN 0725
204		CN	PREN 0724
205		CN	PREN 1457
206		HC	PREN 0720
207		CN	PREN 0715
208		CN	PREN 0719
209		CN	PREN 0840
231	Moniteurs 22 : 64h		
Emplois BIATOS			
1	ADAENES 1	APAENES	00614 T
2	SAENES	SAENES CE	02017 T
3	3	SAENES CS 80%	02018 U
4		SAENES CS 80%	02019 V
5	ADJENES	ADJENES principal 2è C	04149 K
6	15	ADJENES 2è C	04151 M
7	2 personnes en plus	ADJENES 1è C	04150 L
8	sur poste Lille 1	ADJENES principal 1è C	04148 J
9		PV contractuelle	06144 D
10		ADJENES principal 1è C	16491 A
11		ADJENES 1ère C	06161 X
12		ADJENES principal 1è C	04147 H
13		ADJENES 2è C	06146 X
14		ADJENES 1ère C	06143 C
15		ADJENES principal 2è C	06147 G
16		ADJENES principal 2è C	07509 M
17		ADJENES principal 2è C	07511 P
18		ADJENES prin. 1è C	10628 C
19		ADJENES principal 2è C	38511 K
20	ATEC	ATEC 2	11628 P
21	IGE	IGE 2C	02306 G
22	5	IGE 2C	04098 E
23		IGE 2C (CPA 50%)	19431 W
24		IGE 1C	28 134 F
25		IGE 2C (mi-temps thérapeutique)	64597 P
26	ASI	ASI	4 099 F
27	6	ASI	21031 K
28		ASI 80%	04093 Z
29		ASI	30672 P
30		ASI	58019 P
31		ASI	58020 R

32	TECHNICIEN	CN	09096 M
33	12	CS	04102 J
34		CE	24710 J
35		CN	03891 E
36		CS	04105 M
37		CN	14354 C
38		CN	23970 E
39		CN	04104 L
40		CS	24839 Z
41		CE	24838 Y
42		CN	04079 J
43		CS	66695 V
44	ATRF	ATRF P2	12165Y
45	36	ATRF P2	04075 E
46		ATRF P2	13108 Y
47		ATRF P1	01887 B
48		ATRF P2	30748 X
49		échange Lille 1	41959 H ou 04091 K
50		ATRF P2	35041 N
51		ATRF P1	35122 B
52		ATRF P2	33936 M
53		ATRF P2 70%	45257 T ou 41129 F
54		ATRF P2	45477 G ou 54083 L
55		ATRF P2	04091 X ou 54084 M
56		ATRF P2	04095 B ou 55477 B
57		ATRF 92 60%	04096 C ou 34141 K
58		ATRF P1	50206 X ou WI 0173
59	Poste gagé IUT A	ATRF P2	Poste IUT A
60		échange Lille 1	51021 H ou WI 0174
61		ATRF P2	52323 Y ou WI 0207
62		ATRF 1	03997 V
63		ATRF 1	15110 Z
64		ATRF 1	41128 E
65		ATRF 2	04220 M ou 52592 R
66		ATRF 1	43849 M ou 52593 S
67		ATRF 1	34141 K ou WI 0128
68		ATRF 1 (CLD)	31447 G
69		ATRF 1	23062 T
70		ATRF 2	43099 X ou 51548 F
71		ATRF 2	43100 Y ou 51549 G
72		ATRF 2	43136 M ou 51550 H
73		ATRF 2	47165 S ou 52594 T
74		ATRF 2	47166 T ou 52955 U
75		ATRF 2	43851 P ou 52596 V
76		ATRF 2	43908 B ou 57080 U
77		ATRF 2	43910 D ou 57081 V
78		échange Lille 1	48899 B ou 60578
79		échange Lille 1	04089V
80		ATRF 2	47383 ou WI 0388
81		SASU CS	IUT A (échange Lille1)
82	postes gagés IUT A	IGE 2C	IUT A
83	Contractuels Univ. Lille 1	3 B CDD	Lille1
84	Contractuels IUT	1B Bis	IUT ressources propres

85	Contractuels IUT	Agent documentaliste	IUT ressources propres
	Contractuels Univ. Lille 1	ADJC 2C	échange LILLE 1
86	Contractuels budget IUT	3D (CDI)	IUT A
87	Contractuel sur budget IUT	50 % (SMIG)	IUT A
88	Contractuel sur budget IUT	50 % (SMIG)	IUT A

Annexe 6 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale projeté en 2009

Destination		ETP		Masse salariale		
		BIATOS en ETP	Enseign. En ETP	BIATOS en €	Enseign. En €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	63,5	215,01	2 247 385,91	12 473 938,91	14 721 324,81 €
102	Formation initiale et continue de niveau master					
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat					
105	Bibliothèques et documentation	1,2		47 053,42		47 053,42 €
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	0,5	12,25	32 674,47	858 054,68	890 729,15 €
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		22		1 470 433,74	1 470 433,74 €
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		14		970 131,01	970 131,01 €
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		0,5		26 906,09	26 906,09 €
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement					
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		4,5		225 005,54	225 005,54 €
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale					
113	Diffusion des savoirs et musées					
114	Immobilier	17,5		699 918,15		699 918,15 €
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	4,4	1	247 179,32	83 754,36	330 933,68 €
201	Aides directes					
202	Aides indirectes					
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives					
Total		87,1	269,26	3 274 211,26 €	16 108 224,31 €	19 382 435,58 €

Ce tableau représente une projection sur 2009. La masse salariale est augmentée de 1% par rapport à 2008

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2009

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 780 900,00	732 305,98	421 246,00	2 934 451,98
102	Formation initiale et continue de niveau master	91 500,00	13 500,00	9 000,00	114 000,00
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat				-
105	Bibliothèques et documentation	-	20 000,00	-	20 000,00
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	-	66 280,00	10 000,00	76 280,00
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies				
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur				
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement				
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société				
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale				
113	Diffusion des savoirs et musées				
114	Immobilier	7 000,00	870 478,96	62 000,00	939 478,96
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	-	110 000,00	-	110 000,00
					-
201	Aides directes				-
202	Aides indirectes				-
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	5 000,00	-	5 000,00
TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement		1 879 400,00	1 817 564,94	376 000,00	4 072 964,94
DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement			188 500,00		188 500,00
Total général		1 879 400,00	2 006 064,94	376 000,00	4 387 710,94

Personnel : compte 64 + compte 631 + compte 632 + compte 633

Fonctionnement : (compte 60 – compte 603) + compte 61 + compte 62 + compte 635 + compte 637 + compte 65 + compte 66 + compte 671 +compte 678

Investissement : compte 20 + compte 21 + débit du compte 23 - crédit du compte 23 + compte 26 + compte 27 + débit du compte 16 + débit du compte 17

Dépenses non décaissables « DZ » : compte 68 + compte 603 + prestations internes

ANNEXE 8 : Activités des différents services de l'IUT

1. Le service ressources humaines

L'IUT, pour ses personnels, a en charge la gestion des actes liés à la carrière des BIATOS, des enseignants et enseignants-chercheurs :

- **recrutement**, (définition des fiches de poste, co-organisation des comités de sélection, mise en place des commissions ad-hoc et commissions élargies,...),
- **avancement**, (dossiers de promotion, notation, conseils en formation,
- **entretiens** d'Activité et d'Evaluation,
- gestion des congés,
- **suivi des charges d'enseignement**,
- **établissement des contrats** pour les contractuels, ATER, invités et pour les vacataires.
- **préparation des dossiers** de validation des services auxiliaires et des dossiers de retraite.

Ainsi, l'IUT assure la quasi-totalité de la gestion des ressources humaines le concernant et l'université a principalement un rôle de validation.

L'IUT, participe aux instances de l'université (CTP, CPE, groupe de travail et commissions).

2. Le service logistique et patrimoine de l'IUT :

- assure la conduite d'opérations en relation étroite avec le directeur du patrimoine (la rénovation de la halle T10, reconstruction de l'IUT, conformité électrique du Recueil, Climatisation, désamiantage et démolition de l'ancien IUT,...)
- rédige les pièces marchés de fournitures, services et travaux, (CCTP, CCAP, RC, AE,...)
- prend complètement en charge la gestion du site du recueil (10982 m² SHON) situé à l'extérieur du campus
- assure les permanences techniques du Recueil et de la cité scientifique avec une équipe de 4 permanents logés qui sont en contact avec le PC sécurité de l'Université
- assure la maintenance préventive et curative du patrimoine immobilier et des installations techniques.
- instruit et conduit les travaux de rénovation et de réaménagement de locaux.
- assure la gestion matérielle de ses bâtiments tant en logistique qu'en fonctionnement général (entretien des locaux et maintenance du matériel multimédia, ...).
- assume la gestion de ses fluides.

Remarque :

Il reste à définir la part que doit prendre en charge chaque partie (IUT et université) concernant la maintenance, sachant que l'IUT ne reçoit en dotation que le financement de la petite maintenance.

· **l'hygiène et la sécurité**

L'IUT met en oeuvre des actions de prévention des risques liés aux activités (Animalerie, Cuisine, microbiologie, chimie, génie mécanique, Rayon X, électricité électronique ,...) et aux bâtiments, au profit du personnel et des étudiants et dans le cadre de la protection de l'environnement. Il coordonne les actions de prévention et de mise en sécurité.

L'IUT participe aux instances de l'université (le Directeur et 3 personnels de l'IUT sont membres du CHS).

3. Le service financier

L'IUT a en charge :

- l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget de l'IUT
- la réalisation d'un bilan financier annuel du budget de l'IUT et des comptes financiers des formations par apprentissage
- la réalisation et le suivi des marchés de fournitures et services pour les achats IUT
- l'engagement et le suivi des commandes de l'IUT dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics en contact direct avec les fournisseurs
- les liquidations, mandatements des factures
- le contrôle des opérations comptables (imputation des dépenses, disponibilité des crédits, validité des créances)
- la réalisation des virements, réajustements ; préparation des décisions budgétaires modificatives.
- le suivi de l'exécution des recettes.
- le suivi de l'inventaire
- le suivi des régies de recettes et de dépenses
- il assure la paye des vacataires et des contractuels sur ressources propres de l'IUT ainsi que les heures complémentaires Formation Continue et Apprentissage
- la préparation des conventions financières propres à l'IUT

Le responsable financier de l'IUT participe à la mise en place de SIFAC dans les services de l'université et de ses composantes (assistance et formation des personnels) ;

4. Le service des relations internationales

Le service RI de l'IUT élabore et met en oeuvre des conventions internationales ainsi que des projets d'envergure en concertation avec le centre international de l'Université.

Il gère également la mobilité étudiante et enseignante, organise et coordonne les différents événements (colloques, congrès, semaines internationales,...) et actions des départements.

5. Le service formation tout au long de la vie (formation continue)

L'IUT assure des stages courts en formation continue et accueille des étudiants en formation continue et en contrats d'apprentissage dans ses formations. Les règles financières en vigueur sont appliquées. Le Service de la VAE de l'Université fait appel à l'IUT lorsque des demandes lui sont adressées pour des diplômes de l'IUT.

Il assure la gestion financière de la quasi-totalité des heures Formation continue, organise des actions de prospection et de communication et assure la gestion des présences des auditeurs.

Le SUDES (service de formation continue de l'université) perçoit annuellement 8% de frais de gestion sur les recettes de formation continue de l'IUT.

6. Le service de l'Apprentissage

L'IUT, depuis plusieurs années est une antenne de FORMASUP (organisme régional des formations par apprentissage dans le supérieur). Il procède à l'inscription et à l'établissement des contrats des étudiants et à la gestion pédagogique et administrative en collaboration directe avec FORMASUP.

L'IUT assure aussi la gestion financière de ces formations (budgets, gestion pédagogique et comptes financiers des différentes filières).

7. Le service Informatique

L'IUT assure la gestion matérielle et logicielle de son parc d'ordinateurs (environ 1000 postes : postes des personnels, salles de ressources pour l'enseignement, serveurs), le support Utilisateur aux personnels et aux étudiants, l'assistance pédagogique, la gestion du réseau dans les bâtiments, la sécurisation du parc et la gestion du site Web et de l'Intranet de l'IUT.

L'IUT contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses enseignants, à enrichir l'offre de médiatisation des enseignements diffusés sur la plate forme MOODLE.

8. Le service scolarité – vie étudiante :

L'IUT assure les actions suivantes :

- l'information aux candidats (concernant les formations, modalités d'inscription et d'admission, ...) et aux étudiants (bourses, prêt d'honneur, couverture sociale, ..),
- l'inscription administrative des étudiants et encaissement des droits (chaîne d'inscription)
- les services aux étudiants : attestations, certificats de scolarité, le suivi de présence des étudiants boursiers et non boursiers, l'organisation des jurys, la publication des résultats
- l'établissement des diplômes et des listes d'émargement de remise, convocation des anciens et remise des diplômes
- l'organisation des certifications et habilitations (C2I, TOEIC, habilitations électriques, ...), la mise à

jour du dossier étudiant tout au long de l'année, la vérification et transmission du dossier social (bourse et hébergement), l'établissement des déclarations d'accident du travail
- les statistiques diverses et réponses aux enquêtes.

Le service vie étudiante de l'IUT travaille en collaboration étroite avec celui de l'université notamment sur le handicap et les étudiants en grande difficultés matérielles.

Les étudiants de l'IUT bénéficient des actions mises en place par le service vie étudiante de l'Université (SVEU) dans le cadre de l'aide sociale aux étudiants.

Le service SVE de l'IUT a pour missions principales de :

- Favoriser les initiatives étudiantes, par la diffusion d'informations, les mises en relations des différentes associations étudiantes (BDE), l'aide à ces associations (ex : par l'aménagement des locaux des BDE) et le soutien de projets étudiants.
- Etudier les demandes d'exonérations des droits d'inscription, attributions ainsi que des demandes de subventions sur projet.
- Organiser des événements non-pédagogiques, d'ordre sportifs avec l'aide de SUAPS, service des sports de l'université (ex. : organisations de tournois, participation à des événements sportifs tels que la Coupe de France des IUT) ; culturels (ex. : visites de musées) et informels (ex. : livret d'accueil sur les différents services de l'Université et de l'IUT « A », distribué en début d'année universitaire à tous les étudiants).

Les objectifs du service SVE IUT sont d'amplifier le sentiment d'appartenance à l'IUT « A » et à l'Université, de favoriser des rencontres entre les étudiants et de faciliter la vie sur les 3 sites de l'IUT avec l'aide du CROUS, de valoriser les initiatives étudiantes et de renforcer les liens et initiatives inter- départements, inter-composantes de l'Université et inter IUT de la région, dans la perspective de la création de l'Université Lilloise.

Enfin, l'IUT dispose d'un centre ressources, bibliothèque associée au **Service commun de documentation** de l'Université.

Il met à la disposition de ses étudiants :

- 1500 ouvrages dont 350 catalogués
- 60 abonnements à des périodiques
- de la documentation sur les poursuites d'études post-DUT
- les rapports de stage de fin d'études des étudiants de l'IUT
- 42 ordinateurs en accès libre

Les services offerts sont :

- l'accueil et l'inscription à la bibliothèque des étudiants
- la consultation sur place
- les renseignements bibliographiques

Domaines couverts : mathématiques, informatique, physique, chimie, biologie, génie électrique,

sciences économiques, gestion et droit.

9. Le Service des Relations Extérieures :

Dans le cadre de sa politique de communication, l'IUT dispose de son propre service de **communication et relations extérieures** qui a pour objectif :

- de promouvoir l'IUT à l'extérieur (informations des lycéens, relations avec les entreprises etc...),
- de coordonner les besoins des départements en termes de communication (relations avec la Presse, événementiel etc...), et la collecte de la taxe d'apprentissage
- de participer aux actions définies par le service communication de l'université. On peut citer l'implication de l'IUT aux journées portes ouvertes et au salon de l'étudiant. · d'organiser des évènements régionaux, nationaux et internationaux (colloques, congrès, ...)

10. Le service reprographie :

L'IUT possède un service de reprographie pour tous les travaux pédagogiques, et les documents destinés à la communication, ainsi que les documents administratifs (environ 5 millions de copies par an). Pour des travaux demandant du matériel spécifique, l'IUT sollicite le service de l'université, moyennant facturation conformément aux tarifs en vigueur.

On peut noter que l'IUT est représenté dans les affaires générales et instances de l'Université :

- trois vice-présidents et un chargé de mission sont des enseignants de l'IUT
- 2 membres du CS
- 1 membre du CA
- 4 membres au CHS
- 2 membres au CTP